

**EVIDENCE**

OTTAWA, Wednesday, November 23, 2022

The Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs met with videoconference this day at 4:16 p.m. [ET] to consider Bill S-205, An Act to amend the Criminal Code and to make consequential amendments to another Act (interim release and domestic violence recognizance orders).

**Senator Pierre-Hugues Boisvenu** (*Deputy Chair*) in the chair.

[*Translation*]

**The Deputy Chair:** Honourable senators, good afternoon.

Before we begin our meeting, I would like to ask the committee members to introduce themselves, starting on my right.

[*English*]

**Senator Batters:** Senator Denise Batters, Saskatchewan.

[*Translation*]

**Senator Dalphond:** Pierre Dalphond from Quebec. I represent the senatorial division of De Lorimier.

[*English*]

**Senator Cotter:** Brent Cotter, senator for Saskatchewan.

**Senator Harder:** Peter Harder, Ontario.

[*Translation*]

**Senator Clement:** Bernadette Clement from Ontario.

**Senator Dupuis:** Renée Dupuis from Quebec. I represent the senatorial division of the Laurentides.

[*English*]

**Senator Pate:** Kim Pate from the beautiful shores of the Kitchissippi of the unceded, surrendered territory of the Algonquin Anishinaabeg.

[*Translation*]

**The Deputy Chair:** Senator Pierre-Hugues Boisvenu, Deputy Chair of the committee, from Quebec.

Today, we are continuing our consideration of Bill S-205, An Act to amend the Criminal Code and to make consequential amendments to another Act (interim release and domestic violence recognizance orders).

**TÉMOIGNAGES**

OTTAWA, le mercredi 23 novembre 2022

Le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles se réunit aujourd'hui, à 16 h 16 (HE), avec vidéoconférence, pour l'étude du projet de loi S-205, Loi modifiant le Code criminel et une autre loi en conséquence (mise en liberté provisoire et engagement en cas de violence familiale).

**Le sénateur Pierre-Hugues Boisvenu** (*vice-président*) occupe le fauteuil.

[*Français*]

**Le vice-président :** Bonjour, honorables sénateurs.

Avant de commencer nos travaux, j'aimerais demander aux membres du comité de se présenter, en commençant par ma droite.

[*Traduction*]

**La sénatrice Batters :** Sénatrice Denise Batters, de la Saskatchewan.

[*Français*]

**Le sénateur Dalphond :** Pierre Dalphond, division sénatoriale De Lorimier, au Québec.

[*Traduction*]

**Le sénateur Cotter :** Brent Cotter, sénateur de la Saskatchewan.

**Le sénateur Harder :** Peter Harder, de l'Ontario.

[*Français*]

**La sénatrice Clement :** Bernadette Clement, de l'Ontario.

**La sénatrice Dupuis :** Renée Dupuis, division sénatoriale des Laurentides, au Québec.

[*Traduction*]

**La sénatrice Pate :** Kim Pate, des magnifiques rives de la Kitchissippi, sur le territoire non cédé et non abandonné des Algonquins Anishinaabeg.

[*Français*]

**Le vice-président :** Sénateur Pierre-Hugues Boisvenu, vice-président du comité, du Québec.

Aujourd'hui, nous poursuivons notre étude du projet de loi S-205, Loi modifiant le Code criminel et une autre loi en conséquence (mise en liberté provisoire et engagement en cas de violence familiale).

Respected colleagues, if that is okay with you, since I am the sponsor of the bill, I will invite Senator Dalphond to chair today's meeting.

**Senator Pierre J. Dalphond** (*Acting Chair*) in the chair.

**The Acting Chair:** Thank you very much, colleagues. Thank you very much, Senator Boisvenu.

Today, we are hearing from Brian Sauvé, President of the National Police Federation. This is not his first appearance before us.

We also have with us, by videoconference, from the Ontario Provincial Police, Kari Dart, Commander of the Investigation and Support Bureau, and Bryan MacKillop, Commander of the North West Region. Finally, as an individual, we welcome Brian Simpson, retired police officer from the Edmonton Police Service.

Without further ado, we give the floor to Mr. Sauvé, who is in the room. You have five minutes.

[*English*]

**Brian Sauvé, President, National Police Federation:** Thank you for inviting me to appear today. My name is Brian Sauvé. I'm a Sergeant in the RCMP, but also president of the National Police Federation, the sole certified bargaining agent representing close to 20,000 members of the RCMP across Canada.

Bill S-205 addresses an issue that, as a society, we should be paying more attention to. Combating domestic violence and providing additional tools to ensure safer communities across Canada is something that the NPF and our members support and want to see implemented. According to Statistics Canada and Women and Gender Equality Canada, in 2019, of the 107,810 people aged 15 and over who experienced intimate partner violence, or IPV, 79% were women. Research to date has shown that women disproportionately experience the most severe forms of IPV, and as in previous years, the 2019 rates of IPV were more than 3.5 times higher among women than men.

This legislation is a great step to address domestic violence in Canada, however, without the federal government providing adequate resources to the police and the justice system, working on subsequent regulations with provinces and territory, the main goal of protecting those in need may not be achieved.

Chers collègues, si vous n'y voyez pas d'objection, comme je suis parrain du projet de loi, je vais inviter le sénateur Dalphond à présider la réunion d'aujourd'hui.

**Le sénateur Pierre J. Dalphond** (*président suppléant*) occupe le fauteuil

**Le président suppléant :** Merci beaucoup, chers collègues. Merci beaucoup, sénateur Boisvenu.

Nous recevons aujourd'hui M. Brian Sauvé, président de la Fédération de la police nationale. Il n'en est pas à sa première comparution devant nous.

Nous recevons également par vidéoconférence, de la Police provinciale de l'Ontario, Mme Kari Dart, commandante du Bureau des enquêtes et du soutien, et M. Bryan MacKillop, commandant de la région du Nord-Ouest. Enfin, à titre personnel, nous accueillons M. Brian Simpson, policier à la retraite du Service de police de la Ville d'Edmonton.

Sans plus tarder, nous donnons la parole à M. Sauvé, qui est présent dans la salle. Vous avez cinq minutes.

[*Traduction*]

**Brian Sauvé, président, Fédération de la police nationale :** Merci de m'avoir invité à comparaître aujourd'hui. Je m'appelle Brian Sauvé. Je suis sergent à la GRC, mais aussi président de la Fédération de la police nationale, la FPN, l'unique agent négociateur accrédité, représentant près de 20 000 membres de la GRC au Canada.

Le projet de loi S-205 porte sur une question à laquelle nous devrions accorder plus d'attention en tant que société. La lutte contre la violence familiale et la fourniture d'outils supplémentaires pour assurer la sécurité des collectivités partout au Canada sont des mesures que la FPN et ses membres appuient et souhaitent voir mises en œuvre. Selon Statistique Canada et Femmes et Égalité des genres Canada, des 107 810 personnes âgées de 15 ans et plus qui ont été victimes de violence entre partenaires intimes en 2019, 79 % étaient des femmes. Jusqu'à maintenant, les recherches ont montré que les femmes sont plus souvent victimes des formes les plus graves de violence entre partenaires intimes et, comme par les années passées, le taux a été plus de 3,5 fois supérieur chez les femmes que chez les hommes en 2019.

Le projet de loi est un grand pas dans la bonne direction pour la lutte contre la violence familiale au Canada, mais si le gouvernement fédéral ne fournit pas des ressources suffisantes à la police et au système judiciaire et n'élabore pas de réglementation connexe avec les provinces et les territoires, l'objectif principal, c'est-à-dire de protéger des personnes qui en ont besoin, pourrait ne pas être atteint.

Bill S-205 takes a proactive approach to improve public safety, with the amendment of subsection 501(3) of the Criminal Code, judges and police will be able to include the wearing of an electronic monitoring device at every stage of the legal process if they consider it necessary to protect the victim's life. This amendment will give greater power to police officers by allowing them to impose the use of an electronic monitoring bracelet.

Last year, Quebec became the first jurisdiction in Canada to adopt monitoring devices to protect victims of domestic violence. The program was first announced in late 2021 and is set to roll out in every region of the province by the end of 2023. In 2021 alone, 18 alleged femicides were committed by intimate partners in the province. All governments across the country need to ensure that victims of domestic violence feel safe, and the use of a monitoring device can be seen as an additional tool to guarantee that.

An important note is that in order to ensure that the provisions of this bill are adequately implemented, it is essential to have discussions about police resources. The number of offences against persons and offences related to harassing and threatening behaviours have generally been increasing since 2017, notably throughout the pandemic period. This increase already adds pressure on the courts and the police, making it more difficult to manage the workload with available resources.

This bill calls for increased police interventions, but that comes with a need for police resources, especially in rural communities. In cities, where population density is high, police can respond more quickly when alerted that the offender is in the prohibited zone; however, this high population also means more priority calls on any given day, and more police officers will be needed in order to maintain these response times. In rural areas, police officers are typically more spread out, given the lower density of the population and much greater distances to cover in order to respond to a call.

If this legislation is implemented, these critical resource needs must be increased for the intent of this bill to be met. Our members want to ensure that victims of domestic violence feel safe and can rely on the systems in place. Insufficient financial and human resources will continue to be a challenge if we only go halfway. We support the legislation's intent to protect victims of domestic violence and encourage the federal and provincial governments to work with their public safety counterparts to implement added measures to address the root problems of domestic violence. We strongly encourage all governments to increase resources for police officers to meet both current and future demand to ensure ongoing public safety.

Le projet de loi S-205 adopte une approche proactive pour améliorer la sécurité publique : grâce à la modification du paragraphe 501(3) du Code criminel, les juges et la police pourront inclure le port d'un dispositif de surveillance électronique à chaque étape de la procédure judiciaire s'ils le jugent nécessaire pour protéger la vie de la victime. La modification donnera plus de pouvoir aux policiers en leur permettant d'imposer l'utilisation d'un bracelet de surveillance électronique.

L'an dernier, le Québec est devenu la première province au Canada à adopter les dispositifs de surveillance pour protéger les victimes de violence familiale. Le programme a été annoncé à la fin de 2021 et devrait être mis en œuvre dans toutes les régions de la province d'ici la fin de 2023. En 2021 seulement, 18 féminicides présumés auraient été commis par des partenaires intimes au Québec. Tous les gouvernements du pays doivent veiller à ce que les victimes de violence familiale se sentent en sécurité, et les dispositifs de surveillance peuvent être considérés comme un outil supplémentaire pour garantir que c'est le cas.

Chose importante, pour s'assurer que les dispositions du projet de loi sont mises en œuvre adéquatement, il est essentiel d'aborder les ressources policières. Le nombre d'infractions contre des personnes et liées à des comportements de harcèlement et de menaces a augmenté de façon générale depuis 2017, notamment durant la pandémie. Cette augmentation accroît déjà la pression sur les tribunaux et sur la police et rend plus difficile la gestion de la charge de travail avec les ressources accessibles.

Le projet de loi prévoit une augmentation des interventions policières, mais cela s'accompagne d'un besoin de ressources policières, surtout dans les collectivités rurales. Dans les villes, où la densité de la population est élevée, la police peut intervenir rapidement lorsqu'elle est avisée du fait que le délinquant se trouve dans la zone interdite; par contre, la densité élevée de la population fait aussi qu'il y a plus d'appels prioritaires par jour, et il faudra plus de policiers pour maintenir les délais d'intervention. Dans les régions rurales, les policiers sont généralement plus dispersés, vu la faible densité de la population et les distances à parcourir beaucoup plus grandes pour répondre à un appel.

Si le projet de loi est mis en œuvre, il faudra accroître ces ressources critiques pour qu'il atteigne ses objectifs. Nos membres veulent s'assurer que les victimes de violence familiale se sentent en sécurité et peuvent compter sur les systèmes en place. L'insuffisance des ressources financières et humaines continuera de poser problème si nous faisons les choses à moitié. Nous appuyons l'intention du projet de loi de protéger les victimes de violence familiale et encourageons les gouvernements fédéral et provinciaux à collaborer avec leurs homologues de la sécurité publique à la mise en œuvre de mesures supplémentaires permettant d'attaquer les causes profondes de la violence familiale. Nous encourageons fortement

Thank you. I am happy to answer questions.

**Bryan MacKillop, Commander of the North West Region, Ontario Provincial Police:** Thank you, Mr. Chair.

I'm regional commander of the Ontario Provincial Police North West Region. I'm joined by my colleague, Chief Superintendent Kari Dart, commander of the OPP's Investigation and Support Bureau.

[*Translation*]

On behalf of myself, Commander Dart, and my colleagues at the Ontario Provincial Police, I would like to sincerely thank you for the invitation to participate in today's meeting.

While I can speak French, I will deliver the remainder of my testimony in English, as that is the language in which I am comfortable discussing the very technical subject matter before us today.

[*English*]

The Ontario Provincial Police believes it is important that police services be given the opportunity to provide input on proposed legislation such as this, which has a direct impact on policing and public safety. We support the spirit of Bill S-205 in its aims to provide further protections to victims of intimate partner and domestic violence. The OPP is committed to a victim-centred, people-first approach to policing that treats victims with respect, compassion, fairness, integrity and dignity.

From a policing perspective, there are a few areas within the bill that we perceive may benefit from further discussion or clarification. These sections have been identified by our organization as terminology and definitions, electronic monitoring, treatment programs and multi-jurisdictional considerations. We would put forward for the consideration of the committee that several terms used within the bill may benefit from clarification or definitions in order to support the enforcement of this legislation. These include terms such as "violence," "domestic violence," "intimate partner," "electronic monitoring device" and "social media."

For example, there are some areas of the bill that refer to "domestic violence" and others that refer to "intimate partner violence." The perspective of the OPP is to ensure that where the term "domestic violence" is used, the intention of the bill is to address matters related to any member within the household, including children, and where the term "intimate partner

tous les gouvernements à accroître les ressources dont disposent les policiers pour répondre au besoin d'assurer la sécurité publique, tant maintenant que dans l'avenir.

Merci. Je serai heureux de répondre à vos questions.

**Bryan MacKillop, commandant de la région du Nord-Ouest, Police provinciale de l'Ontario :** Merci, monsieur le président.

Je suis le commandant régional de la région du Nord-Ouest de la Police provinciale de l'Ontario. Je suis accompagné de ma collègue, la surintendante en chef Dart, commandante du Bureau des enquêtes et du soutien de la Police provinciale de l'Ontario.

[*Français*]

En mon nom personnel, au nom de la commandante Dart et au nom de mes collègues de la Police provinciale de l'Ontario, je voudrais vous remercier sincèrement pour l'invitation qui nous a été faite de participer à la séance du jour.

Bien que je puisse m'exprimer en français, je ferai le reste de mon témoignage en anglais, car c'est la langue dans laquelle je suis à l'aise pour discuter du sujet très technique qui nous concerne aujourd'hui.

[*Traduction*]

La Police provinciale de l'Ontario croit qu'il est important que les services de police puissent donner leur avis sur un projet de loi comme celui-ci, qui a une incidence directe sur le travail des policiers et sur la sécurité publique. Nous appuyons l'esprit du projet de loi S-205, qui vise à offrir plus de protection aux victimes de violence entre partenaires intimes et familiales. La Police provinciale de l'Ontario s'est engagée à adopter dans ses interventions une approche axée sur les victimes et sur les personnes et à traiter les victimes avec respect, compassion, équité, intégrité et dignité.

Du point de vue du travail de la police, il y a quelques passages du projet de loi qui, à notre avis, pourraient être approfondis ou clarifiés. Notre organisation a cerné à cet égard la terminologie et les définitions, la surveillance électronique, les programmes de traitement et les considérations multijuridictionnelles. Nous soumettons au comité l'idée qu'il pourrait être utile que plusieurs des termes utilisés soient précisés ou définis pour appuyer l'application du projet de loi. Il s'agit entre autres des termes « violence », « violence familiale », « partenaire intime », « dispositif de surveillance électronique » et « médias sociaux ».

À titre d'exemple, dans certains passages du projet de loi, il est question de « violence familiale », tandis qu'ailleurs on parle de « violence entre partenaires intimes ». Le point de vue de la Police provinciale de l'Ontario, c'est qu'il faudrait s'assurer que lorsque le terme « violence familiale » est utilisé, l'intention du législateur est d'aborder ce qui a trait à tout membre du ménage,

violence” is used, to ensure that the intention of the bill is only to address matters pertaining to the intimate partner.

Additionally, we would like to draw attention to areas within the bill that we believe would impact the bill’s efficacy should they not be given due consideration. These include proper resourcing in areas relating to the approval, maintenance and monitoring of electronic monitoring equipment as outlined in the bill; additional impacts on policing, including workload, personnel training and operations; and the availability, accessibility and diversity of court-mandated treatment programs as outlined in the bill.

As well, multi-jurisdictional considerations should be given to the responsibility of overseeing the reporting and compliance with stipulations made by the bill regarding court-mandated participation in a treatment program and/or the wearing of an electronic monitoring device.

I would like my colleague Chief Superintendent Kari Dart to discuss areas we’ve identified as electronic monitoring and some of the preliminary statistics we were able to gather in preparation for today.

**Kari Dart, Commander of the Investigation and Support Bureau, Ontario Provincial Police:** Thank you, Chief MacKillop.

I would like to begin by echoing my colleague in saying the information we are able to provide today is only preliminary, and we would welcome the opportunity to provide further detail and data to the committee in writing at a later time.

The data we have been able to collect thus far does support the spirit of the proposed bill and indicates that further protections for victims of domestic and intimate partner violence would be beneficial for said victims.

From 2017 to 2021, 32 homicides were committed by intimate partners in OPP jurisdiction. The OPP does not have access to all provincial data; therefore, this number excludes homicides committed in areas policed by other services.

From 2017 to date, the OPP has responded to more than 155,000 domestic disturbances. That equates to approximately 25,000 each year. Since 2017, more than 23,000 domestic disturbances involved an act of violence, such as assault, assault

y compris les enfants, et que lorsque c’est le terme « violence entre partenaires intimes » qui est utilisé, l’intention est de parler de ce qui concerne le partenaire intime.

Nous aimerions aussi attirer l’attention sur des éléments du projet de loi dont une prise en compte inadéquate aura selon nous une incidence sur son efficacité. Il s’agit notamment de l’affectation de ressources appropriées dans les domaines liés à l’approbation, à l’entretien et au suivi de l’équipement de surveillance électronique décrits dans le projet de loi; des répercussions supplémentaires sur les services de police, y compris la charge de travail, la formation du personnel et les opérations; et de la disponibilité, de l’accessibilité et de la diversité des programmes de traitement imposés par les tribunaux qui sont décrits dans le projet de loi.

De plus, il y a des considérations multijuridictionnelles à prendre en compte relativement à la responsabilité de superviser la production de rapports et le respect des dispositions du projet de loi concernant la participation à un programme de traitement ou le port d’un dispositif de surveillance électronique imposés par les tribunaux.

J’aimerais que ma collègue, la surintendante en chef Dart, nous parle des domaines que nous avons cernés, comme la surveillance électronique, et de certaines des statistiques préliminaires que nous avons pu recueillir en prévision de la réunion d’aujourd’hui.

**Kari Dart, commandante du Bureau des enquêtes et du soutien, Police provinciale de l’Ontario :** Merci, chef MacKillop.

J’aimerais commencer par faire écho à ce qu’a mentionné mon collègue en disant que l’information que nous sommes en mesure de vous fournir aujourd’hui n’est que préliminaire et que nous serions heureux d’avoir l’occasion de fournir ultérieurement plus de détails et de données au comité par écrit.

Les données que nous avons pu recueillir jusqu’à maintenant appuient l’esprit du projet de loi et indiquent qu’une protection accrue des victimes de violence familiale et entre partenaires intimes leur serait bénéfique.

De 2017 à 2021, 32 homicides ont été commis par des partenaires intimes sur le territoire de la Police provinciale de l’Ontario. La Police provinciale de l’Ontario n’a pas accès à toutes les données provinciales; par conséquent, ce nombre exclut les homicides commis dans les régions dont d’autres services de police sont responsables.

Depuis 2017, la Police provinciale de l’Ontario a répondu à plus de 155 000 querelles de ménage. Cela équivaut à environ 25 000 par année. Depuis 2017, plus de 23 000 querelles de ménage ont fait intervenir un acte de violence, comme

with a weapon and sexual assault, as defined by Statistics Canada. Of those occurrences, 83% were committed by an intimate partner.

Between 2017 and 2022, the OPP saw an 82% increase in domestic disturbances with an associated bail violation. In relation to electronic monitoring, the OPP would like to acknowledge that while the proposed bill adds the wearing of the electronic monitoring device to the existing list of undertaking and interim release conditions as already listed in the Criminal Code, it does not specify that other conditions must accompany it. Without additional conditions, that, for example, stipulate that the defendant not attend the complainant's address, place of work, et cetera, the monitoring of a defendant's location through an electronic monitoring device is unlikely to provide much more protection for a victim of intimate partner or domestic violence.

We again want to emphasize our support for the essence of the proposed changes to the Criminal Code to provide additional supports for victims and survivors of intimate partner and domestic violence. The OPP promotes an environment of crime prevention and community wellness, where victims and survivors feel confident and comfortable in coming forward to report crime. Thank you.

**The Acting Chair:** Now we move to our fourth witness, Mr. Brian Simpson. Oh, he won't be able to attend. Sorry. So that completes the presentation from the witnesses.

Now we'll open the floor to colleagues to ask questions. Each will have five minutes to ask questions and get answers.

[*Translation*]

**Senator Boisvenu:** My first question is for Mr. Sauvé. According to a recent study conducted by the Université de Montréal and the Université du Québec à Montréal on compliance with "810" orders — orders where a judge can impose distancing between the victim and the aggressor — the aggressor fails to comply with the terms of the order in more than 50 per cent of cases.

Another disturbing piece of data indicated that the majority of homicides or femicides that had been committed, particularly in Quebec, had been committed during this time period — when the individual had been ordered to stay away from the victim.

My question is relatively simple. Does your data indicate that an electronic monitoring device, ordered by a judge for an aggressor who is likely to cause serious injury to the victim or

une agression, une agression armée ou une agression sexuelle, selon les définitions de Statistique Canada. De ce nombre, 83 % ont été le fait d'un partenaire intime.

De 2017 à 2022, la Police provinciale de l'Ontario a enregistré une augmentation de 82 % des querelles de ménage avec violation des conditions de liberté sous caution. En ce qui concerne la surveillance électronique, la Police provinciale de l'Ontario aimerait souligner que, bien que le projet de loi ajoute le port du dispositif de surveillance électronique à la liste existante des conditions d'engagement et de mise en liberté provisoire qui figurent déjà dans le Code criminel, il ne précise pas que d'autres conditions accompagnent cette mesure. Sans condition supplémentaire, prévoyant, par exemple, que le défendeur ne se présente pas à l'adresse de la plaignante, à son lieu de travail, etc., il est peu probable que le suivi de l'endroit où se trouve un défendeur au moyen d'un dispositif de surveillance électronique offre beaucoup plus de protection à une victime de violence entre partenaires intimes ou familiale.

Nous réitérons notre appui aux modifications proposées du Code criminel visant à offrir un soutien supplémentaire aux victimes et aux survivantes de violence entre partenaires intimes et familiale. La Police provinciale de l'Ontario fait la promotion d'un environnement de prévention du crime et de bien-être de la collectivité, où les victimes et les survivantes se sentent en confiance et à l'aise de signaler un crime. Merci.

**Le président suppléant :** Nous passons maintenant à notre quatrième témoin, M. Brian Simpson. Oh, il ne pourra pas venir. Désolé. Voilà qui termine les exposés des témoins.

Nous allons maintenant donner la parole à nos collègues pour qu'ils puissent poser des questions. Chacun disposera de cinq minutes pour poser des questions et obtenir des réponses.

[*Français*]

**Le sénateur Boisvenu :** Ma première question s'adresse à M. Sauvé. Selon une étude menée récemment par l'Université de Montréal et l'Université du Québec à Montréal sur le respect des ordonnances « 810 » — les ordonnances où un juge peut imposer une distanciation entre la victime et l'agresseur —, l'agresseur ne respecte pas ses conditions dans plus de 50 % des cas.

Une autre donnée inquiétante indiquait que la majorité des homicides ou des féminicides qui avaient été commis, notamment au Québec, l'avaient été pendant cette période, c'est-à-dire au moment où l'individu avait reçu l'ordre de ne pas s'approcher de la victime.

Ma question est relativement simple. Est-ce que, selon vos données, l'imposition du bracelet électronique, ordonnée par un juge à un agresseur susceptible de causer des blessures sérieuses

the person who reported the aggressor, would help reduce delinquency in relation to orders and provide better protection for women?

[English]

**Mr. Sauv :** I think it is a valid question. I'm all about being an optimist. The more tools that we give our legal system, which includes police officers, all the way up to probation officers and judges, the better that system can operate.

If we are talking about 810 peace bonds, judicial interim release and sentencing — there were some good comments made by my colleagues at the OPP about expanding the scope of the bill — not necessarily the scope, but the language that accompanies the addition of a monitoring bracelet so that it can be more specific in nature and use. We're simple folk, us police officers; we're not lawyers. Additional language would give police the ability to interpret more broadly what our job is. This bill will give us added tools to enforce those who violate judicial interim release, probation or 810 peace bonds.

That's a long way to say "yes."

[Translation]

**Senator Boisvenu:** My second question is for either of the Ontario Provincial Police representatives. I believe Ms. Dart stated that an electronic monitoring device would not protect all women, especially if they are assaulted in the workplace. Data on femicide has shown that the majority of feminicides are committed in the complainant's home. I am thinking of a recent case in Beauce, where the murder took place in the complainant's car. What happens in the workplace is much more harassment than physical assault, and it is often done through phone calls or interposed messages.

You mentioned over 160,000 reports or complaints in five or six years, which is a huge number. It is certain that these people go free, often very quickly. Besides the electronic monitoring device, what other tools could you propose to ensure the safety of women, knowing that we will never be able to put a police officer behind every aggressor?

[English]

**Ms. Dart:** Thank you for your question. I do agree with your concerns.

  sa victime ou   la personne qui l'a d nonc e, permettrait de diminuer la d linquance par rapport aux ordonnances et assurerait une meilleure protection pour les femmes?

[Traduction]

**M. Sauv  :** Je pense que c'est une question valable. Je tiens    tre toujours optimiste. Plus nous donnons d'outils aux intervenants de notre syst me judiciaire, des agents de police aux juges, en passant par les agents de probation, mieux le syst me fonctionnera.

  propos des engagements de ne pas troubler l'ordre public « 810 », de la mise en libert  provisoire par voie judiciaire et de la d termination de la peine, mes coll gues de la Police provinciale de l'Ontario ont fait de bonnes observations au sujet de l' largissement de la port e du projet de loi... pas n cessairement de la port e, mais des dispositions pr voyant le port d'un bracelet de surveillance, afin qu'elles soient plus pr cises sur le plan de la nature et de l'utilisation. Nous sommes, les policiers, des gens simples : nous ne sommes pas des avocats. Des dispositions suppl mentaires permettraient   la police d'interpr ter plus largement la nature de notre travail. Le projet de loi nous donnera des outils suppl mentaires pour faire respecter la loi par ceux qui violent une ordonnance de mise en libert  provisoire par voie judiciaire, leur probation ou leur engagement de ne pas troubler l'ordre public « 810 ».

Tout cela pour dire « oui ».

[Fran ais]

**Le s nateur Boisvenu :** Ma seconde question s'adresse   l'un ou l'autre des repr sentants de la Police provinciale de l'Ontario. Je crois que Mme Dart a d clar  que le bracelet  lectronique ne prot gerait pas toutes les femmes, notamment si elles sont agress es   leur lieu de travail. Les donn es sur les f minicides ont montr  que la majorit  des f minicides sont commis dans la r sidence de la plaignante. Je pense   un cas qui s'est produit en Beauce r cemment, o  le meurtre a eu lieu dans la voiture de la plaignante. Ce qui se produit au travail, c'est bien plus du harc lement que des agressions physiques, et cela se fait souvent au moyen d'appels t l phoniques ou de messages interpos s.

Vous avez parl  de plus de 160 000 d clarations ou plaintes en cinq ou six ans, ce qui est  norme. Il est certain que ces gens reprennent leur libert , souvent tr s rapidement. En dehors du bracelet  lectronique, quels autres moyens pourriez-vous proposer afin d'assurer la s curit  des femmes, sachant que l'on ne pourra jamais mettre un policier derri re chaque agresseur?

[Traduction]

**Mme Dart :** Merci de votre question. Je partage vos pr occupations.

The point that I made earlier is that there could very well be more of an opportunity for us to further combine our efforts, including electronic monitoring devices, which would mean we need to further evaluate the technology, its viability and suitability in all parts of Canada.

As we know, in some parts of our country, technology does not work as well as it does in some of the other parts of our country. I feel it's very important for us to be very careful and cautious in what we're evaluating and how we're deploying it.

I feel that deploying the use of the electronic monitoring device would further benefit victims of crime, if it is combined with other said conditions that the courts could issue, for example, ensuring that an offender recognizes that he or she is not to attend certain residences or locations. It is then understood and very clear then that the offender knows where he or she can or cannot go.

The electronic monitoring device would then further enhance our ability to monitor and hold the offender accountable, if any breaches occurred, if that helps answer your question.

**Senator Boisvenu:** Thank you.

**Ms. Dart:** Thank you.

**Senator Harder:** Thank you, chair. I share the witnesses' support for this legislation and its intent. I would like to get a better handle on, two issues: one is resourcing and the other is the effectiveness of the electronic bracelet.

On the resourcing side, Sergeant Sauvé, you referred to Quebec's legislation, which was enacted at the provincial level, and its rollout. Do you have a sense of what resources were dedicated to this initiative in Quebec? It obviously didn't need an amendment to the Criminal Code to be enforced.

My question is: Is the Quebec model the way to go, without reference to the Criminal Code of Canada? If so, the resourcing issues then become part of the policing infrastructure, which is provincially based across the country, even though it may be provided on contract with the RCMP.

**Mr. Sauvé:** That's a good question. Unfortunately, or fortunately, we don't represent the policing jurisdiction within the province of Quebec. I would have to go and talk to my colleagues at the association of Montreal police officers or the Fraternité des policiers et policières in Quebec; they would be the best to speak on the labour front from Quebec.

Ce que j'ai dit tout à l'heure, c'est que nous pourrions très bien avoir une meilleure occasion de combiner encore davantage nos efforts, y compris les dispositifs de surveillance électronique, ce qui suppose pour nous d'évaluer plus à fond la technologie, sa viabilité et son caractère adéquat dans toutes les régions du Canada.

Comme nous le savons, la technologie ne fonctionne pas aussi bien dans certaines régions du pays que dans d'autres. Je pense qu'il est très important pour nous d'être très prudents par rapport aux outils que nous évaluons et à la façon dont nous les déployons.

Je pense que le déploiement du dispositif de surveillance électronique profitera davantage aux victimes d'actes criminels s'il est combiné aux autres conditions dont il a été question, que les tribunaux pourraient imposer, par exemple, s'assurer qu'un délinquant sait qu'il ne peut pas se présenter à certaines résidences ou à d'autres endroits précis. Dans ce cas, il est très clair que le délinquant sait où il peut et où il ne peut pas aller.

Le dispositif de surveillance électronique améliorerait alors encore davantage notre capacité de surveiller le délinquant et de le tenir responsable en cas de manquement, si cela répond à votre question.

**Le sénateur Boisvenu :** Merci.

**Mme Dart :** Merci.

**Le sénateur Harder :** Merci, monsieur le président. Comme les témoins, j'appuie le projet de loi et son intention. J'aimerais comprendre deux choses un peu mieux : premièrement, les ressources et, deuxièmement, l'efficacité du bracelet électronique.

Pour ce qui est des ressources, sergent Sauvé, vous avez parlé de la loi du Québec, qui a été adoptée à l'échelon provincial, et de sa mise en œuvre. Avez-vous une idée des ressources qui ont été consacrées à cette initiative au Québec? Évidemment, il n'a pas été nécessaire de modifier le Code criminel pour appliquer les dispositions législatives en question.

Ma question est la suivante : le modèle québécois est-il l'exemple à suivre, sans renvoi au Code criminel du Canada? Si c'est le cas, les problèmes de ressources touchent alors l'infrastructure policière, qui relève des provinces partout au pays, même si le service peut être fourni contractuellement par la GRC.

**M. Sauvé :** C'est une bonne question. Malheureusement, ou heureusement, nous ne représentons pas les services de police du Québec. Il faudrait que j'aille parler à mes collègues de l'association des policiers de Montréal ou de la Fraternité des policiers et policières de Québec : c'est eux qui seraient le mieux placés pour en parler du côté syndical au Québec.



Globally speaking across Canada, I think it's always good from a police officer's perspective to have consistency in the legislation and application of that legislation. So the Criminal Code is the Criminal Code of Canada.

By doing what is proposed here, you're actually looking at consistency of programming across Canada, consistency of judicial decisions across Canada and consistency of applications. So a police officer from Montreal can move to York, for example, and take up a career with a different police service, and you're not changing the mindset or application of how they do their job.

**Senator Harder:** I have a question of Chief MacKillop on the resourcing side. You spoke of the need for additional resources should this be adopted. In the allocation of resources, is this the most effective incremental additional resource that you would ask for?

**Mr. MacKillop:** I think what is important is understanding what the potential scope of the legislation may be, how many occurrences it would impact. There's an ability for officers themselves to impose those conditions. 810 application of electronic monitoring will certainly increase the number of judicial requirements to wear that monitoring. With that, from a due diligence perspective, comes an obligation to respond in a timely fashion.

Therefore, I think by default, adding on, in a broader way, this type of legislation will, in fact, require additional resources, not just to act in an expeditious manner but additionally to conduct the investigations, which now perhaps require judicial authorization to be able to enforce the law or to gather the relevant evidence. This is why it's important, I think even within the contemplation of this legislation, that we consider opportunities to forego judicial authorizations under certain circumstances.

For example, would there be a need if we're monitoring an individual who is wearing an electronic monitor to receive a court order to monitor that? If so, it would require resources to be able to do that. You can imagine how broadly that could impact policing resources.

So this is an opportunity to include within this legislation opportunities to forego things like judicial authorizations for very obvious things like monitoring individuals, which could mitigate some of the resource requests. Ultimately, by adding on this extra measure, which can be applied by an officer, at all levels of court, you will, by default, create an environment where more police officers will be required to be able to properly investigate the legislation, monitor the actual criminals, or accused, that are wearing the monitors and to enforce the act.

Au Canada, en général, je pense qu'il est toujours bon, du point de vue des policiers, que la loi soit uniforme et qu'elle soit appliquée de façon uniforme. Le Code criminel est le Code criminel du Canada.

Ce qui est proposé ici permet en fait d'envisager l'uniformité des programmes à l'échelle du Canada, l'uniformité des décisions judiciaires partout au Canada et l'uniformité de l'application. Un agent de police de Montréal pourrait donc déménager à York, par exemple, et entreprendre une carrière au sein d'un autre service de police, et l'état d'esprit ou l'application, la façon dont il fait son travail, demeureraient inchangés.

**Le sénateur Harder :** J'ai une question pour le chef MacKillop au sujet des ressources. Vous avez parlé du besoin de ressources supplémentaires si le projet de loi est adopté. Dans l'affectation des ressources, s'agit-il de la ressource supplémentaire la plus efficace que vous demanderiez?

**M. MacKillop :** Je pense que ce qui est important, c'est de comprendre quelle pourrait être la portée de la loi, le nombre de cas auxquels elle s'appliquerait. Il y a la capacité pour les agents d'imposer eux-mêmes les conditions. L'application de la surveillance électronique dans le contexte d'une ordonnance « 810 » augmentera certainement le nombre de cas où un tribunal imposera le port du dispositif de surveillance. Du point de vue de la diligence raisonnable, cela s'accompagne de l'obligation d'intervenir en temps opportun.

Par conséquent, je pense que, par défaut, l'ajout d'une mesure législative de ce genre, de façon générale, nécessitera en fait des ressources supplémentaires, non seulement pour agir rapidement, mais aussi pour mener les enquêtes, qui exigeront peut-être une autorisation judiciaire pour pouvoir appliquer la loi ou recueillir les éléments de preuve pertinents. C'est la raison pour laquelle il est important, même selon moi dans le cadre de l'examen du projet de loi, d'envisager la possibilité de renoncer aux autorisations judiciaires dans certaines circonstances.

À titre d'exemple, serait-il nécessaire d'obtenir une ordonnance du tribunal pour surveiller une personne qui porte un dispositif électronique? Si c'est le cas, il faudrait des ressources pour le faire. Vous pouvez imaginer l'incidence possible sur les ressources policières.

Il s'agit donc d'une occasion d'inclure dans le projet de loi des possibilités de renoncer à des choses comme les autorisations judiciaires dans le cas de choses très évidentes comme la surveillance des personnes, ce qui pourrait réduire partiellement les demandes de ressources. Au bout du compte, en ajoutant cette mesure supplémentaire, qui peut être appliquée par un agent, à tous les échelons des tribunaux, on va par défaut créer un environnement où plus de policiers seront requis pour pouvoir enquêter adéquatement sur la loi, de surveiller les vrais criminels, ou les accusés qui portent les dispositifs et d'appliquer la loi.

**Senator Harder:** Do I have time for one more question?

**The Acting Chair:** One minute.

**Senator Harder:** Let me follow up with Chief MacKillop. You're from northwest Ontario, so that's a lot of rural Ontario, small town and rural. Would you have a few words on the efficacy of the implementation of this initiative and the unique nature of rural Ontario with respect to what would be required from a technology and training point of view and on the issue of mitigation of distance?

**Mr. MacKillop:** Certainly. Now, the contract is held, of course, with the Solicitor General, and the technology that revolves around the use of electronic monitoring is certainly something that would have to be evaluated in our communities. As you know, we don't necessarily have cell-phone service or opportunities to monitor like we would in a more urban populated area. We also have to consider this legislation contemplates two different components that are very important for our more rural areas, and that's not just electronic monitoring but also treatment. There is no consistent access to health care across northern Ontario and many parts of Canada that would allow for the treatment option to be applied broadly and, more specifically, to those whom the courts decide are going to get it.

For instance, if you were in northern Geraldton or northern Ontario and you wanted electronic monitoring, you would have the issues of how that device gets on you, how it's monitored and the ability to actually follow you, which would depend on the technology. If you were to add on the application of something like treatment, where a person doesn't necessarily have options for treatment there, all those things are considerations within this legislation that certainly are at the forefront of our minds.

**Senator Batters:** Thanks very much to all of you for being here, in person or virtually, and thank you very much for your service for the people of Canada and all the people you help every day.

My first question is to you, Mr. Sauvé. While electronic monitoring has been an option for judges to consider for some time, as you know, some provinces have recently been developing programs to increase its usage. The example of Quebec has been given, as this province has recently been implementing their program. Given that you're here for the National Police Federation, I'm wondering if you can explain to us if you're familiar with other provincial programs and whether they're proving to be successful, and if you foresee more

**Le sénateur Harder :** Ai-je le temps de poser une autre question?

**Le président suppléant :** Une minute.

**Le sénateur Harder :** Permettez-moi de poser une question complémentaire au chef MacKillop. Vous venez du Nord-Ouest de l'Ontario, qui est en grande partie rural, de petites villes et des régions rurales. Pourriez-vous nous parler un peu de l'efficacité de la mise en œuvre de cette initiative et de la nature unique des régions rurales de l'Ontario relativement à ce qui serait nécessaire du point de vue de la technologie et de la formation, ainsi que de l'atténuation du problème de la distance?

**M. MacKillop :** Certainement. Bien entendu, le contrat est conclu avec le solliciteur général, et la technologie entourant l'utilisation de la surveillance électronique devrait assurément être évaluée dans nos collectivités. Comme vous le savez, nous n'avons pas nécessairement de connexion cellulaire ou les mêmes possibilités d'effectuer la surveillance que dans une région urbaine. Nous devons également tenir compte du fait que le projet de loi prévoit deux éléments différents qui sont très importants pour nos régions rurales, et il s'agit non seulement de la surveillance électronique, mais aussi du traitement. Dans le Nord de l'Ontario et dans de nombreuses autres régions du Canada, il n'y a pas d'accès uniforme aux soins de santé permettant que la possibilité du traitement soit appliquée de manière générale et, plus précisément, à ceux à qui les tribunaux imposeront un traitement.

À titre d'exemple, dans le cas d'une personne qui vit dans le Nord de Geraldton ou dans le Nord de l'Ontario qu'on souhaite surveiller électroniquement se posent les problèmes touchant l'installation du dispositif, la surveillance en tant que telle et la capacité de suivre la personne, qui dépendent de la technologie. Si on ajoute l'application d'une chose comme le traitement, dans le cas où la personne n'a pas nécessairement de possibilités de traitement à l'endroit où elle vit, toutes ces choses sont des considérations dans le cadre du projet de loi, qui sont certainement à l'avant-plan de nos préoccupations.

**La sénatrice Batters :** Merci beaucoup à vous tous d'être ici, en personne ou virtuellement, et merci beaucoup de servir la population canadienne et toutes les personnes à qui vous venez en aide chaque jour.

Ma première question s'adresse à vous, monsieur Sauvé. Bien que la surveillance électronique soit une possibilité que les juges peuvent envisager depuis un certain temps, comme vous le savez, certaines provinces ont récemment mis au point des programmes visant à en accroître l'utilisation. L'exemple du Québec a été donné, car cette province met son programme en œuvre depuis peu. Comme vous représentez la Fédération de la police nationale, je me demande si vous pouvez nous dire si vous connaissez d'autres programmes provinciaux et

provinces taking a greater interest in developing electronic monitoring programs, and what can and should the Government of Canada do to make sure they assist the development of those programs?

**Mr. Sauvé:** Thank you, senator. I've spoken a lot about our legal system over the last number of months through different appearances before different committees. I have a lot of trust in our legal system, but I also feel that we, as Canadians, have allowed our legal system to languish from a resourcing level. When I speak about resourcing, I'm not just talking about cops on the street; I'm also talking about probation officers, corrections, judges, Crown prosecutors and such, so that legal system actually operates in an expeditious and timely manner.

It's not fair to a victim or to an accused to be awaiting trial for a long period of time. Now, obviously we have the *Jordan* decision out of the Supreme Court, which is expediting things and also staying some proceedings because our legal system cannot hear those cases in a timely manner.

The more tools and resources available in the system — with police at the forefront being the pointy end of the spear because we will respond to the initial incident and complaints of violations of electronic monitoring or proximities or peace bonds and such — the more effective the system can be. Ultimately, we have to have a system with the tools in place so victims feel comfortable coming forward and feel comfortable that they will be safe throughout what has become a protracted criminal process.

Until we can fix the back end, we need to fix the front end.

**Senator Batters:** Yes, I agree with you. Looking in particular at electronic monitoring programming across the country, have you seen particular provinces that have certain aspects of those programs that have proven to be better success than others? If so, what are those? Again, with regard to the federal government on electronic monitoring in particular because this is what this bill is dealing with.

**Mr. Sauvé:** I think my colleagues from the OPP have touched on something — and we have spoken to it a little bit in the other place — which is public safety broadband network in Canada. We hear from our perspective, even just in regard to our own members' radio communications, which will rely on a similar or the same network that these electronic monitoring devices will use, don't work everywhere and rarely work in the North.

s'ils fonctionnent ou non. J'aimerais aussi savoir si vous pensez que d'autres provinces s'intéresseront davantage à l'élaboration de programmes de surveillance électronique et ce que vous pensez que le gouvernement du Canada peut faire et devrait faire pour contribuer à leur élaboration?

**M. Sauvé :** Merci, madame la sénatrice. J'ai beaucoup parlé de notre système judiciaire au cours des derniers mois dans le cadre de diverses comparutions devant divers comités. J'ai une grande confiance dans notre système juridique, mais je crois aussi que nous, les Canadiens, avons laissé notre système judiciaire dépérir sur le plan des ressources. Lorsque je parle de ressources, je parle non seulement des policiers dans la rue, mais aussi des agents de probation, des agents de correction, des juges, des procureurs de la Couronne, et cetera, qui permettent au système judiciaire de fonctionner dans des délais courts et adéquats.

Il est injuste pour une victime ou pour un accusé d'attendre le procès pendant longtemps. Évidemment, il y a eu l'arrêt *Jordan* de la Cour suprême, qui accélère les choses, mais qui entraîne également la suspension de certaines procédures parce que notre système judiciaire ne peut pas instruire ces affaires en temps opportun.

Plus il y a d'outils et de ressources accessibles dans le système — la police étant à l'avant-plan, le fer de lance, puisque nous intervenons au moment où l'incident survient, puis en cas de plainte de violation de la surveillance électronique, des distances ou de l'engagement de ne pas troubler l'ordre public, et cetera —, plus le système peut être efficace. Au bout du compte, nous devons avoir un système doté des outils nécessaires pour que les victimes se sentent à l'aise de se manifester et qu'elles sachent qu'elles seront en sécurité tout au long d'une procédure criminelle devenue longue.

Tant que nous ne pourrions pas régler ce qui se passe en arrière-plan, nous devons nous occuper de ce qui se passe à l'avant-plan.

**La sénatrice Batters :** Oui, je suis d'accord avec vous. En ce qui concerne en particulier les programmes de surveillance électronique dans l'ensemble du pays, à votre connaissance, y a-t-il des provinces où certains aspects de ces programmes se sont révélés plus efficaces que d'autres? Si oui, quels sont-ils? Encore une fois, je vous pose la question par rapport au rôle du gouvernement fédéral dans la surveillance électronique en particulier, puisque c'est ce dont il est question dans le projet de loi.

**M. Sauvé :** Je crois que mes collègues de la Police provinciale de l'Ontario ont abordé un sujet — et nous en avons parlé un peu à l'autre endroit — c'est-à-dire le réseau à large bande pour la sécurité publique au Canada. Nous entendons parler du fait que, de notre point de vue, même en ce qui concerne les communications radio de nos membres, qui dépendront d'un réseau semblable ou du même réseau que celui

When we think about over-representation of populations within our criminal justice system, why is that? What's the root of that problem? Is it access to care? Is it access to services? Or is it because they don't have the ability to rehabilitate properly? And that goes back to the electronic monitoring devices. I think they are underused in the current system mainly because they aren't tried, proven and tested in a pre-sentencing situation. Post-sentencing — i.e. patrol, conviction or a sentencing community — they are used, and in highly populated, dense areas, they have been effective, in my opinion, at least in British Columbia, where I've done all of my service.

**Senator Batters:** And what is the situation in British Columbia, since that's where you have done your service? What sort of an electronic monitoring program do they have? Is it something that they have been recently improving or do you think there are particular measures you think could make it work better?

**Mr. Sauvé:** Not used often is where I would go. From my experience, not often used in a pre-sentencing or judicial interim release sentencing scenario. Post-sentence in the community, sometimes used. I think the default scenario, mainly because there's a lack of resources. In all of those areas there is a reliance on parole and on corrections to have in-person, virtual or telephone reporting versus electronic monitoring.

**Senator Batters:** Are you in Vancouver area, or what area of B.C. are you in?

**Mr. Sauvé:** I was in the Lower Mainland, yes.

**Senator Batters:** Even there, where you would think they wouldn't necessarily have broadband issues, things like that — I come from Saskatchewan so certainly in places like northern Saskatchewan it's very dicey to have good broadband up there.

**Mr. Sauvé:** Yes, we get a lot of complaints from our members about broadband and public safety issues with respect to their communications in the northern Saskatchewan area. But even in the Lower Mainland, there no challenges with communications — it's all digital; most of it is encrypted — however, is it a trusted resource today or are we relying on the old-school phone, in-person, virtual monitoring for parole and probation?

que les dispositifs de surveillance électronique utiliseront, elles ne fonctionnent pas partout et fonctionnent rarement dans le Nord.

Quand on pense à la surreprésentation des populations dans notre système de justice pénale, à quoi est-elle attribuable? Quelle est la cause de ce problème? Est-ce l'accès aux soins? Est-ce l'accès aux services? Ou est-ce parce que les gens n'ont pas la possibilité de se réadapter adéquatement? Et cela nous ramène aux dispositifs de surveillance électronique. Je pense qu'ils sont sous-utilisés dans le système actuel principalement parce qu'ils n'ont pas été mis à l'épreuve et que leur efficacité n'a pas été démontrée dans le contexte présentenciel. Après la détermination de la peine — c'est-à-dire pour les patrouilles, les condamnations ou dans la collectivité où la peine doit être purgée —, ils sont utilisés, et dans les régions densément peuplées, ils sont efficaces, à mon avis, du moins en Colombie-Britannique, où j'ai toujours travaillé.

**La sénatrice Batters :** Et quelle est la situation en Colombie-Britannique, puisque c'est là que vous avez travaillé? Quel genre de programme de surveillance électronique y a-t-il dans cette province? Est-ce quelque chose qui a récemment été amélioré ou pensez-vous qu'il y a des mesures particulières qui pourraient améliorer le fonctionnement?

**M. Sauvé :** Je dirais qu'ils ne sont pas utilisés souvent. D'après mon expérience, ils ne sont pas souvent utilisés dans un contexte de détermination de la peine ou de mise en liberté provisoire par voie judiciaire. Ils sont parfois utilisés après la détermination de la peine dans la collectivité. Je pense que c'est ce qui se passe par défaut, principalement parce qu'il y a un manque de ressources. À tous ces égards, on compte sur les agents de libération conditionnelle et des services correctionnels pour assurer une prise de contact en personne, virtuelle ou par téléphone, et non sur la surveillance électronique.

**La sénatrice Batters :** Travaillez-vous dans la région de Vancouver? Dans quelle région de la Colombie-Britannique travaillez-vous?

**M. Sauvé :** Je travaillais dans le Lower Mainland, oui.

**La sénatrice Batters :** Même là, où l'on pourrait penser qu'il n'y a pas nécessairement de problème de réseau à large bande, des choses comme ça — je viens de la Saskatchewan. L'accès au réseau à large bande est très incertain dans des endroits comme le Nord de la Saskatchewan.

**M. Sauvé :** Oui, nous recevons beaucoup de plaintes de nos membres au sujet des problèmes d'accès au réseau à large bande et de sécurité publique pour ce qui est des communications dans le Nord de la Saskatchewan. Mais même dans le Lower Mainland, il n'y a pas de problèmes de communication — tout est numérique, la plupart du temps chiffré — mais est-ce déjà une ressource digne de confiance ou est-ce que nous comptons sur le bon vieux téléphone, les rencontres en personne et la

**Senator Batters:** Thank you.

**The Acting Chair:** Your experience in B.C., is it related to a bracelet that is worn by the convict — because you said it was after sentencing — accompanied by a device on the cellular phone or otherwise of the victim in order to see that he's getting closer, or is it just an ankle bracelet on the convicted person?

**Mr. Sauvé:** My experience has all been post-sentencing with respect to electronic monitoring bracelets. I have never arrested someone for a violation of electronic monitoring for judicial interim release or pre-sentencing. However, post-sentencing, they work very well, especially if you're going to be doing surveillance on a parolee. You can follow them with a beep on your phone.

As far as victims of crime, I go back to what I've said from the beginning. The more tools that Canadians can put in place to have trust in that system, the better.

**The Acting Chair:** My question is more specific. Is that an ankle bracelet on the convicted person —

**Mr. Sauvé:** Yes.

**The Acting Chair:** — which is monitored all the time? Or is it something that also comes with a device on the cellular phone of the victim that tells the victims in real time if it's getting close to the victim?

**Mr. Sauvé:** No. From my experience, it was ankle bracelets.

**The Acting Chair:** Thank you.

[*Translation*]

**Senator Dupuis:** I thank the witnesses for being here. Ms. Dart, I'd like you to clarify what you mean when you talk about technology assessment across the country, as that doesn't work in all regions.

Based on the Ontario Provincial Police's experience, is the data that you referred to between 2017 and 2021, which you proposed to submit to the committee, disaggregated among urban and rural areas, Indigenous communities, and small and large cities?

surveillance virtuelle pour les libérations conditionnelles et les probationnaires?

**La sénatrice Batters :** Merci.

**Le président suppléant :** Votre expérience en Colombie-Britannique a-t-elle trait à un bracelet qui est porté par le condamné — parce que vous avez dit que c'était après la détermination de la peine — accompagné d'un dispositif sur le téléphone cellulaire ou un autre appareil de la victime qui lui permet de voir qu'il s'approche, ou s'agit-il simplement d'un bracelet de cheville que porte le condamné?

**M. Sauvé :** Mon expérience a entièrement trait aux bracelets de surveillance électronique après la détermination de la peine. Je n'ai jamais arrêté quelqu'un pour violation de la surveillance électronique après la mise en liberté provisoire par voie judiciaire ou avant la détermination de la peine. Cependant, après la détermination de la peine, ils fonctionnent très bien, surtout pour surveiller un délinquant en liberté conditionnelle. On peut le suivre et il y a un bip sur le téléphone.

Pour ce qui est des victimes d'actes criminels, je reviens à ce que j'ai dit depuis le début. Plus les Canadiens auront d'outils à leur disposition pour pouvoir faire confiance au système, mieux ce sera.

**Le président suppléant :** Ma question porte sur un point plus précis. S'agit-il d'un bracelet électronique que porte la personne déclarée coupable...

**M. Sauvé :** Oui.

**Le président suppléant :** ... et qui est constamment surveillé? Ou est-ce quelque chose qui s'accompagne d'un dispositif sur le téléphone cellulaire de la victime et qui lui indique en temps réel si la personne s'approche d'elle?

**M. Sauvé :** Non. À ma connaissance, il s'agissait de bracelets électroniques.

**Le président suppléant :** Merci .

[*Français*]

**La sénatrice Dupuis :** Merci aux témoins d'être ici. Madame Dart, j'aimerais que vous précisiez ce que vous entendez quand vous parlez de l'évaluation de la technologie partout au Canada, parce que cela ne fonctionne pas dans toutes les régions.

Selon l'expérience de la Police provinciale de l'Ontario, est-ce que les données auxquelles vous avez fait référence entre 2017 et 2021, que vous avez proposé de déposer au comité, sont désagrégées entre les régions urbaines et rurales, les communautés autochtones et les petites et grandes villes?

[English]

**Ms. Dart:** Thank you for your questions. For the data I presented to you today, I do not have a breakdown by urban versus rural. I can determine whether we can access that and report back to the Senate, if that's of interest.

The first part of your question was in relation to clarifying what I meant when I was talking about use of the devices in rural versus urban. It was very much centred on the accessibility of the technology to support the use of the device, which my colleague from the RCMP has discussed in more detail.

I will say that the Ontario experience right now with the use of electronic monitoring is facilitated by a private company that the Ministry of the Solicitor General has managed and is responsible for that relationship and agreement. The relationship with the police is with that private company, who, when they observe a violation, are then contacting the responsible police agency directly.

My point — which I know we've heard from the RCMP as well — is about the importance of consistency across Canada, which would be helpful for law enforcement so that we have a consistent approach in terms of how we're monitoring and accessing the information. That would be my submission on that point, if I have answered your question.

[Translation]

**Senator Dupuis:** Mr. Sauvé, thank you for reminding us that this is not the first time you have raised the issue of resources with us. That issue is critical.

I would like you to help us understand. There is the issue of resources and also the issue of police training. I asked you the question on another subject, but I am coming back to the training. Yes, there is the issue of resources, but in your opinion, is the training of police officers sufficient right now? If new technologies are being introduced, I assume training is provided to police officers to make sure they are going to master those technologies. Have you evaluated the different types of training programs?

[English]

**Mr. Sauvé:** No, I have not. Thank you for the question, senator. It is a good one. I am the union guy here, so, of course, I'm going to ask for more resources for just about everything. I'll quantify that by saying that I'm not always talking about more boots on the ground or more police officers. We are going through a deployment of body-worn cameras for members of the RCMP late this year and into early next year. When we speak about resources and funding for programs from that perspective,

[Traduction]

**Mme Dart :** Je vous remercie de vos questions. En ce qui concerne les données que je vous ai présentées aujourd'hui, je n'ai pas de ventilation selon les régions urbaines et rurales. Je peux tenter de savoir si c'est accessible et présenter cela au Sénat, si cela vous intéresse.

La première partie de votre question visait à tirer au clair mes propos concernant l'utilisation des dispositifs en milieu rural par opposition à leur utilisation en milieu urbain. Elle était très axée sur l'accessibilité de la technologie permettant d'utiliser les dispositifs, dont mon collègue de la GRC a parlé plus en détail.

Je dirais qu'en Ontario, à ce moment-ci, le recours à la surveillance électronique est facilité par une entreprise privée que le ministère du Solliciteur général a gérée et qui est responsable de la relation et de l'accord. La relation est entre la police et cette entreprise privée, qui communique directement avec le service de police responsable lorsqu'elle constate une infraction.

Ce dont je veux parler — et je sais que la GRC en a également parlé —, c'est de l'importance de l'uniformité à l'échelle du Canada, qui permettrait aux forces de l'ordre de disposer d'une approche uniforme quant à la façon de surveiller l'information et d'y accéder. Voilà ce que j'aurais à dire à ce sujet, en espérant avoir répondu à votre question.

[Français]

**La sénatrice Dupuis :** Monsieur Sauvé, merci de nous rappeler que la question des ressources, ce n'est pas la première fois que vous l'évoquez devant nous. La question des ressources est essentielle.

J'aimerais que vous nous aidiez à comprendre. Il y a la question des ressources et aussi celle de la formation des policiers. Je vous ai posé la question sur un autre sujet, mais je reviens sur la formation. Oui, il y a la question des ressources, mais selon vous, est-ce que la formation des policiers est suffisante actuellement? Si l'on introduit de nouvelles technologies, je suppose qu'il existe une formation dispensée aux policiers pour s'assurer qu'ils vont maîtriser ces technologies. Avez-vous évalué les différents types de programmes de formation?

[Traduction]

**M. Sauvé :** Non, je ne l'ai pas fait. Je vous remercie de votre question, madame la sénatrice. C'est une bonne idée. Je suis le gars du syndicat ici, alors, bien sûr, je vais demander plus de ressources pour à peu près tout. Je vais quantifier cela en disant que je ne suis pas toujours en train de parler du fait qu'il faut plus de personnel sur le terrain ou plus d'agents de police. Nous allons déployer les caméras corporelles au sein du personnel de la GRC à la fin de l'année et au début de l'année prochaine. Pour

perhaps it's municipal employees, detachment services assistants or exhibit custodians who will assist in the downloading of the footage.

In terms of resources that I can think of off the top of my head, is this technology going to be monitored in our Operational Communications Centres? Are we going to have dedicated resources that are actually monitoring offenders with electronic monitoring bracelets in the community? Who will be the people who are going to be receiving the alarm, creating the file and dispatching out whatever resource is needed — whether it's a police officer, probation, corrections or something to that effect?

In addition to that, we will have to look at boots on the ground from a police officer's or sheriff's perspective, depending on the jurisdiction, because we are also adding a mandate, another task to police officers today — especially members of the RCMP — who are already over-tasked. Their mandate has grown over the last 20 years with relatively stagnant growth in the human resource perspective.

We welcome training. Again, I'm the union guy; I love the idea of training. The rollout of body-worn cameras will come in the form of training for that new technology. I suspect that electronic monitoring would be very similar, and our members would welcome it.

[Translation]

**Senator Dupuis:** When you talk about putting more boots on the ground, do you include women's groups that would work with police officers in programs, not just to train police officers, but to support victims of violence?

**Mr. Sauvé:** Quite possibly. When we talk about resources, it is all the human resources around victims, even around the detachment and the police service, that are needed to complete the circle.

[English]

**Senator Cotter:** Thanks again to the witnesses for enlightening us.

I'm a lawyer; however, on topics like this, I'm a simple soul myself, and I appreciate the learning you're providing us.

I wanted to ask a couple of questions related to training but from a slightly different perspective than Senator Dupuis asked.

ce qui est des ressources et du financement des programmes à cet égard, ce sont peut-être les employés municipaux, les adjoints des services des détachements ou les conservateurs des pièces à conviction qui participeront au téléchargement des images.

Quant aux ressources qui me viennent à l'esprit, est-ce que cette technologie sera surveillée dans nos stations de transmissions opérationnelles? Est-ce que des ressources seront affectées exclusivement à la surveillance des délinquants qui portent des bracelets de surveillance électronique dans la collectivité? Qui recevra l'alerte, qui créera le dossier et qui dépêchera toutes les ressources nécessaires, qu'il s'agisse d'un policier, d'un agent de probation, d'un agent correctionnel ou de quelque chose du genre?

De plus, nous allons devoir examiner les effectifs sur le terrain du point de vue d'un policier ou d'un shérif, en fonction de la province ou du territoire, parce qu'il s'agit d'un mandat de plus, d'une tâche supplémentaire pour les policiers à ce moment-ci — surtout les membres de la GRC —, qui sont déjà surchargés. Leur mandat s'est élargi au cours des 20 dernières années, alors que les choses sont demeurées relativement inchangées sur le plan des ressources humaines.

Nous voyons la formation d'un bon œil. Là encore, je suis le gars du syndicat; j'adore l'idée de formation. Le déploiement des caméras corporelles prendra la forme d'une formation sur cette nouvelle technologie. Je soupçonne que ce serait passablement la même chose pour la surveillance électronique, et que nos membres s'en réjouiraient.

[Français]

**La sénatrice Dupuis :** Lorsque vous parlez d'ajouter des paires de bottes sur le terrain, est-ce que vous incluez les groupes de femmes qui interviendraient avec les policiers dans des programmes, pas seulement de formation des policiers, mais aussi de soutien aux victimes de violence?

**M. Sauvé :** Fort possiblement. Lorsqu'on parle de ressources, ce sont toutes les ressources humaines autour des victimes, même autour du détachement et du service policier, qui sont nécessaires pour compléter le cercle.

[Traduction]

**Le sénateur Cotter :** Je remercie encore une fois les témoins de nous avoir éclairés.

Je suis avocat; cependant, sur des sujets comme celui-ci, je suis moi-même un simple néophyte, et je vous suis reconnaissant de ce que vous nous apprenez.

Je voulais poser quelques questions sur la formation, mais d'un point de vue légèrement différent de celui de la sénatrice Dupuis.

First, I think it would be accurate that we are talking here about resources, at least in the status quo kind of world, which would be provided by provinces rather than by the federal government, since it's the Quebec government that has financed the program there and that's the natural way that policing tends to roll out, whether it's OPP or contract RCMP jurisdiction. Mr. Sauvé, would I be more or less accurate in that understanding?

**Mr. Sauvé:** Yes, policing is governed by the provinces.

**Senator Cotter:** That does present for us a bit of anxiety — and maybe just a tolerance we have to have — that the supports that would be available for this or other initiatives are liable to vary from province to province because they will be the ones having to make the choices for resources. I think I'm right in that.

Turning to police training, we have heard here and elsewhere that there is — I don't want to say "often" — but it's not an unusual occurrence that police officers who do intervene in these circumstances — and this is a question that will be directed to all of you — are not always fully sensitized to the kinds of situations that really amount to intimate partner violence, almost always perpetrated by men against women. In fact, sometimes we choose words — frankly, "intimate partner violence" is attempting to use a neutral phrase to describe a non-neutral situation. I think one of the witnesses, Ms. Dart, described these as "disturbances," as in "we had 155 disturbances." I think that was the word she used, if I'm correct.

So I'm interested in the degree to which police training exists or needs to exist to heighten the sensitivities of police officers to the kinds of situations they're dealing with so that they can, on the front line, deal with them more effectively.

Second — although I guess I would like to ask the chair more than anybody — I would like to ask about judicial training, because these matters usually come to provincial court judges at one time or another. Some concerns have been raised, including by the sponsor of the bill, that the judicial response is sometimes incomplete, not sensitive enough or not fully knowledgeable.

Could any of you or each of you comment on that?

**Mr. MacKillop:** I could start.

Tout d'abord, je pense qu'il serait juste de dire que nous parlons ici de ressources — du moins si rien ne change — qui seraient fournies par les provinces plutôt que par le gouvernement fédéral, car au Québec, c'est le gouvernement qui a financé le programme et que c'est la façon naturelle dont les services policiers ont tendance à être déployés, qu'il s'agisse de la Police provinciale de l'Ontario ou des services contractuels de la GRC dans diverses administrations. Monsieur Sauvé, mon interprétation est-elle exacte?

**M. Sauvé :** Oui, les services policiers sont régis par les provinces.

**Le sénateur Cotter :** Nous trouvons un peu inquiétant — c'est peut-être une simple question de tolérance — que les mesures de soutien qui seraient offertes dans le cadre de cette initiative ou d'autres initiatives puissent varier d'une province à l'autre, car ce sont les provinces qui devront faire les choix en matière de ressources. Je ne crois pas me tromper en disant cela.

En ce qui concerne la formation des policiers, nous avons entendu dire ici et ailleurs qu'il arrive — je ne veux pas dire « souvent » — mais disons qu'il n'est pas inhabituel que les policiers qui interviennent dans de telles circonstances — et ma question s'adressera à vous tous — ne soient pas toujours pleinement sensibilisés quant aux types de situations qui constituent vraiment de la violence entre partenaires intimes, qui est presque toujours perpétrée par des hommes envers des femmes. En fait, nous choisissons parfois des mots — franchement, l'expression « violence entre partenaires intimes » représente une tentative d'exprimer en des termes neutres une situation qui n'est pas neutre. Il me semble que l'un des témoins, Mme Dart, a parlé de « querelles de ménage », comme dans : « nous avons répondu à 155 querelles de ménage ». Je crois que c'est le mot qu'elle a utilisé, si je ne m'abuse.

J'aimerais donc connaître la mesure dans laquelle on forme ou devrait former les policiers pour accroître leur degré de sensibilisation au sujet des situations auxquelles ils sont exposés de manière à ce qu'ils puissent intervenir plus efficacement en première ligne.

De plus, je vais poser une question — même si c'est surtout à la présidente que j'aimerais la poser — au sujet de la formation des juges, parce que les affaires de ce genre se retrouvent habituellement devant les juges des cours provinciales à un moment ou à un autre. Certaines préoccupations ont été soulevées, notamment par le parrain du projet de loi, quant au fait que la réaction des juges est parfois incomplète, pas assez sensible ou pas totalement éclairée.

Est-ce que l'un d'entre vous ou chacun d'entre vous pourrait répondre à cette question?

**M. MacKillop :** Je peux commencer.



Training absolutely has to be an ongoing matter. Where I see an opportunity in this legislation to assist in the training and the understanding of officers, as well as in the judicial system, as you so aptly pointed out, is in ensuring a proper definition that allows for a proper understanding of the law. For example, with regard to the definition of “violence,” specifically, most acts of intimate partner violence involve different types of offences such as physical violence, psychological or emotional abuse and/or could include the administration of justice.

At times, this bill refers to violence against a victim. The committee may wish to consider whether the term “violence” should include physical and psychological violence and events linked to those acts but that fall under the administration of justice. Clarification of that definition not only assists in its application but in the training for our officers and in giving the courts the information they need to be able to properly move toward a conviction.

Another example would be the difference between domestic violence, as you intimated, and intimate partner violence. There are certain sections of the bill that delineate the two, and it’s important from an enforcement, training and a corps perspective to understand that intimate partner violence is abuse or aggression that occurs in a romantic relationship, and the term “intimate partner” typically refers to both current and former spouses and dating partners. “Domestic violence,” on the other hand, is a broader term that refers to any violent or aggressive behaviour that occurs within the home.

The bill speaks to both particular definitions or terms. Properly defining those terms, again, allows for enhanced and better training; better, more rapid application of the bill once enacted; and a greater opportunity to convict and enforce properly.

So I highlight the fact there’s always a need for ongoing training for all of our officers, given that the dynamics of intimate partner violence and domestic violence are ever-changing. This law is a great opportunity to assist in that training by being very clear with the intent, purposes and definitions of the law, which we all know down the road is usually what leads to issues in court and could maybe restrict our ability to support victims to the extent that they can.

**Ms. Dart:** If I may, just build on Chief MacKillop’s comments, it’s also an opportunity for us to consider Bill C-202. I’m not here to say that I have all the details or am completely

Il faut absolument que la formation soit continue. À mes yeux, s’il y a une façon dont le projet de loi peut contribuer à former et à éclairer les agents, ainsi que les intervenants du système judiciaire, comme vous l’avez si bien dit, c’est en instaurant des définitions appropriées qui permettent une bonne compréhension de la loi. Par exemple, en ce qui concerne plus particulièrement la définition de « violence », les actes de violence entre partenaires intimes font généralement intervenir différents types d’infractions, comme la violence physique, la violence psychologique ou émotionnelle, et pourraient inclure l’administration de la justice.

Parfois, dans le projet de loi, il est question de violence envers une victime. Le comité voudra peut-être se demander si le terme « violence » devrait englober la violence physique et psychologique, ainsi que les événements liés à ces actes, mais qui relèvent de l’administration de la justice. La clarification de cette définition facilite non seulement son application, mais aussi la formation de nos agents et la transmission aux tribunaux des renseignements dont ils ont besoin pour pouvoir progresser convenablement vers une condamnation.

Un autre exemple serait la différence entre violence familiale — comme vous l’avez laissé entendre — et violence entre partenaires intimes. Certains articles du projet de loi délimitent les deux termes, et il est important, du point de vue de l’application de la loi, de la formation et des corps policiers, de comprendre que la violence entre partenaires intimes renvoie à un acte de violence ou une agression qui survient dans le cadre d’une relation amoureuse, et que, en général, le terme « partenaire intime » renvoie à des conjoints ou partenaires amoureux tant actuels qu’anciens. En revanche, le terme « violence familiale » a une portée plus générale qui englobe tout comportement violent ou agressif qui se manifeste à la maison.

Le projet de loi traite des deux définitions ou termes particuliers. Là encore, le fait de bien définir ces termes permettra d’offrir une meilleure formation, d’appliquer mieux et plus rapidement le projet de loi après son adoption, et d’accroître les possibilités d’obtenir des condamnations et d’appliquer adéquatement la loi.

J’insiste donc sur le fait qu’il est toujours nécessaire d’offrir une formation continue à tous nos agents, étant donné que la dynamique de la violence entre partenaires intimes et de la violence familiale est en constante évolution. Le projet de loi est une excellente occasion de contribuer à cette formation en énonçant très clairement l’intention, les objectifs et les définitions de la loi, qui, comme nous le savons tous, sont les éléments qui mènent habituellement à des problèmes devant les tribunaux et pourraient limiter notre capacité de soutenir les victimes dans la mesure du possible.

**Mme Dart :** Si vous me le permettez, pour poursuivre dans la même veine que le chef MacKillop, il s’agit aussi pour nous d’une occasion d’examiner le projet de loi C-202. Je ne veux pas

aware of the intricacies of that bill; however, I do know it is introducing language where we're seeking to acknowledge and criminalize controlling or coercive conduct. If we're examining definitions within this bill, it's also perhaps an opportunity for us to further examine those definitions, because clarity is of the utmost importance for our officers. Clarity equates to necessary training, which we would need to further deliver so that they do have an understanding of what it is that they're responding to and how they best position that response in light of the victimization that has occurred.

**Senator Pate:** Thank you to all the witnesses. I would like first to pose my question to Commander Dart, and then others might wish to respond as well.

I am just picking up on what you were just speaking about. As you will know, in June this year, the jury recommendations came out in the triple femicide that occurred in this area. Most of the recommendations had to do with believing women and providing supports to women when they were reporting violence. In fact, we heard from witnesses last week who were themselves victims. They talked about reporting incidents sometimes to police and not being believed or what they recognized as a threat not being understood as a threat by the police.

For those of us who have worked in this area for many years, we've heard many of those stories. I'm sure many of you have as well.

So if you had to decide where to prioritize putting resources, would it be, first and foremost, electronic monitoring or would it be some of the other recommendations that have been made by many people, including many of you in another context? Would it be into support services, awareness raising, community supports or would it be into electronic monitoring as a priority?

**Ms. Dart:** Thank you for your question.

As I mentioned earlier, I believe that for us to be successful in our approach in both supporting victims and survivors as well as holding offenders accountable, there needs to be a very dynamic and multi-pronged approach to how we address this very significant matter. I would suggest that, in addition to the electronic monitoring that we're speaking of, the training we're hearing about and the addition of considerations and amendments to the Criminal Code that we're in support of, I can speak for the OPP in the sense that we are dedicated to being better and doing better by taking a very victim-centred approach. By that, I mean having due regard to both our legal obligations

dire que je connais le projet de loi dans ses moindres détails ou que j'en comprends toutes les subtilités; cependant, je sais qu'il introduit des termes qui se rapportent à des comportements contrôlants ou coercitifs que nous cherchons à cerner et à criminaliser. Quant aux définitions contenues dans ce projet de loi, c'est peut-être aussi pour nous une occasion de les examiner plus à fond, car la clarté est de la plus haute importance pour nos agents. La clarté nécessite de la formation, et nous devons les former davantage pour qu'ils comprennent ce à quoi ils répondent et la meilleure façon d'intervenir en fonction de l'incident de victimisation qui s'est produit.

**La sénatrice Pate :** Merci à tous les témoins. J'aimerais d'abord poser ma question au commandant Dart, et d'autres voudront peut-être ensuite y répondre aussi.

Je veux juste revenir sur ce que vous venez de dire. Comme vous le savez, en juin de cette année, le jury a formulé des recommandations dans l'affaire du triple féminicide commis dans la région. La plupart des recommandations portaient sur la nécessité de croire les femmes et de leur offrir du soutien lorsqu'elles signalent des cas de violence. En fait, la semaine dernière, nous avons entendu des témoins qui étaient elles-mêmes des victimes. Elles ont parlé du fait de signaler parfois des incidents à la police et de ne pas être crues ou de signaler ce qu'elles considéraient comme une menace et que la police ne considérait pas comme une menace.

Ceux d'entre nous qui travaillent dans ce domaine depuis longtemps ont entendu beaucoup d'histoires de ce genre. Je suis sûre que c'est le cas pour bon nombre d'entre vous aussi.

Donc, si vous deviez établir les priorités en matière d'affectation des ressources, s'agirait-il, d'abord et avant tout, de la surveillance électronique ou alors d'autres recommandations formulées par beaucoup des gens, dont plusieurs d'entre vous, dans un autre contexte? Seraient-elles affectées en priorité aux services de soutien, à la sensibilisation, au soutien communautaire ou à la surveillance électronique?

**Mme Dart :** Merci de votre question.

Comme je l'ai dit plus tôt, je crois que, si nous voulons avoir du succès dans notre approche visant à soutenir les victimes et les survivantes et à faire en sorte que les délinquants répondent de leurs actes, nous devons adopter une démarche très dynamique et à volets multiples au moment d'aborder cette question très importante. Je dirais que, en plus de la surveillance électronique dont nous parlons, de la formation dont nous entendons parler et des ajouts et modifications au Code criminel que nous appuyons, je peux parler au nom de la Police provinciale de l'Ontario en ce sens que nous sommes déterminés à être meilleurs et à faire mieux en adoptant une approche très

to assist and understand the needs of victims under the Police Services Act but also to refocus our understanding of investigative excellence.

That means including a victim-centred approach at its core, looking at how we engage with victims of crime, assess their needs and better support them. Those are all matters that the OPP are taking very seriously. We are adjusting and investing resources to better serve victims of crime, as well as supporting our officers and our members who are responding to the same.

**Mr. Sauv :** I will add on to that.

I have been a police officer for 19 years, and I can say that with policing today and the members we work with today, it's not the same world as it was 19 years ago. Policing has evolved. The training and the sensitization that have been spoken of and the resources that get devoted to restorative justice or victim services at the detachment, municipal or provincial levels have really started to take hold. We shouldn't take our foot off the gas now. We need to continue to evolve and improve the training and the curriculum provided not only to police officers but the entire system, as spoken to earlier. Do victims feel trusted in the court process? How do we deal with accommodations for giving evidence, should you not want to face your accuser? Those types of things, I think, really need to be improved, and we can get better. We are better today than we were 20 years ago.

**Senator Pate:** Chief MacKillop, if you want to comment, this morning I had a call from a police officer who had been dealing with these exact situations. His response to me was that he thinks we need to ensure that supports are in place so women can actually be supported, have safe places to be and be comfortable that they'll be believed in, not just by police, but by family courts and others and to have those supports in place. His thought was that should be a priority, first and foremost, and then, if those are not in place, we end up resorting to the kinds of mechanisms that are being proposed here. Would that surprise any of you?

**Mr. MacKillop:** No, it wouldn't, senator. A lot of this legislation focuses on how we're going to hold the offender accountable. What I'm very pleased to read is the inclusion of the victim-centred approach, as contemplated within the

ax e sur les victimes. Je veux dire par l  que nous devons tenir d mment compte de l'obligation pr vue par la Loi sur les services policiers d'aider les victimes et de comprendre leurs besoins, mais aussi recentrer notre compr hension de l'excellence en mati re d'enqu te.

Cela signifie que nous devons incorporer une approche ax e sur les victimes au c ur de tout cela, examiner notre fa on d'interagir avec les victimes d'actes criminels,  valuer leurs besoins et mieux les soutenir. Ce sont toutes des questions que la Police provinciale de l'Ontario prend tr s au s rieux. Nous nous adaptons et nous investissons des ressources pour mieux r pondre aux besoins des victimes d'actes criminels, en plus de soutenir nos agents et nos membres qui r pondent   ces besoins.

**M. Sauv  :** Je vais ajouter quelque chose   cette r ponse.

Je suis agent de police depuis 19 ans, et je peux dire qu'avec les services policiers d'aujourd'hui et les membres avec qui nous travaillons aujourd'hui, ce n'est plus le m me monde qu'il y a 19 ans. Les services de police ont  volu . La formation et la sensibilisation dont on a parl  et les ressources qui sont consacr es   la justice r paratrice ou aux services aux victimes offerts aux  chelons des d tachements, des municipalit s ou des provinces ont vraiment commenc    s'implanter. Nous ne devrions pas rel cher nos efforts maintenant. Nous devons continuer    voluer et am liorer la formation et le programme offerts non seulement aux policiers, mais aux intervenants de l'ensemble du syst me, comme on l'a dit plus t t. Les victimes ont-elles l'impression qu'on leur fait confiance dans le processus judiciaire? Comment pouvons-nous prendre des mesures d'adaptation pour la pr sentation d' l ments de preuve, si le pr venu ne veut pas faire face   la personne qui l'accuse? Selon moi, il faudra vraiment apporter des am liorations   ce genre d'aspects, et nous pouvons nous am liorer. Nous sommes meilleurs aujourd'hui qu'il y a 20 ans.

**La s natrice Pate :** Chef MacKillop, si vous voulez formuler un commentaire, ce matin, j'ai re u un appel d'un agent de police qui s'occupe exactement de ces situations. La r ponse qu'il m'a donn e  tait qu'  son avis, nous devons nous assurer que des mesures de soutien sont en place afin que les femmes puissent  tre soutenues, qu'elles aient des endroits s rs o  aller et qu'elles soient confiantes du fait que, non seulement les policiers, mais aussi les tribunaux de la famille et d'autres, les croiront, et qu'il faut que ces mesures de soutien soient instaur es. Il a dit que ce devrait  tre une priorit , d'abord et avant tout, et que, si ces m canismes ne sont pas en place, nous finirons par avoir recours au genre de m canismes qui sont propos s dans le projet de loi. Y en a-t-il parmi vous qui seraient surpris?

**M. MacKillop :** Non, s natrice. Ce projet de loi porte beaucoup sur les fa ons dont nous allons tenir le d linquant responsable. Ce que je suis tr s heureux de lire, c'est l'inclusion de l'approche ax e sur la victime, telle qu'elle est envisag e dans

legislation. Allowing for electronic monitoring, as Chief Dart indicated, is another layer and another opportunity to ensure deterrence and to investigate a person without necessarily relying on more testimony or more interaction with the victim. That extra layer of monitoring would be an additional tool for our officers and judicial system, which would support the information provided by a victim, or perhaps we wouldn't even need that information. It would be an opportunity to intercept that individual prior to having to deal or potentially have an occurrence of re-victimization.

I have also mentioned a few times that I appreciate the inclusion of mandatory treatment or request for treatment. That's where I want to highlight an opportunity to make sure that we clarify language around whether a person be required to attend treatment or to complete treatment. That language within the law is very important. I also want to highlight the opportunity to include that the program or agency that is conducting the treatment should be required to themselves report directly any non-compliance to police. Both of those are examples of additional resources and additional levels of accountability that can be used to make sure that the offender or accused can be held in check. They are levels of deterrence, and they add other people, agencies and groups that are supervising their behaviour and doesn't necessarily put all the onus on the victim to report everything to us. I think that this legislation does put that onus and focus back on the offender and may alleviate some of the burden of the judicial process on the actual victim.

**Senator Clement:** I want to thank the witnesses and all of you for your work. I want to come back to the issue of resources and the questions asked by Senators Dupuis, Cotter and Harder. When I was mayor of the City of Cornwall, I sat on the police services board, and we had conversations there about police budgets. We know that the money comes from the province, but these are very much community conversations around police budgets. They are covered by local media. The people of a city, with the municipal force, will be involved in budget discussions.

My question is, what if you don't get the resources? What if this bill passes and you don't get the resources for whatever reason, where are you going to feel the pressure? What is going to give if you don't get the resources and you have to do this work that is imposed by this bill?

**Mr. Sauv :** Our members will uphold and respond to the calls, even without the added resources because that's just who they are. They have been doing it for years with flat budgets,

la loi. Comme la cheffe Dart l'a mentionn , le fait de permettre la surveillance  lectronique est un autre niveau et une autre occasion d'assurer la dissuasion et d'enqu ter sur une personne sans n cessairement compter sur un plus grand nombre de t moignages ou d'interactions avec la victime. Ce niveau suppl mentaire de surveillance serait un outil additionnel pour nos agents et notre syst me judiciaire, qui appuierait l'information fournie par une victime, ou peut- tre que nous n'aurions m me pas besoin de cette information. Il s'agirait d'une occasion d'intercepter la personne en question avant que nous ayons   faire face   une nouvelle victimisation ou, peut- tre, que la plaignante soit victimis e de nouveau.

J'ai  galement mentionn    quelques reprises que j'appr cie l'inclusion du traitement ou de la demande de traitement obligatoire. C'est l  que je veux faire ressortir une occasion de nous assurer de clarifier le libell  relativement   la question de savoir si la personne est tenue de suivre un traitement ou de le terminer. Le libell  de la loi est tr s important. Je veux  galement souligner la possibilit  d'inclure le fait que le programme ou l'organisme qui offre le traitement devrait  tre tenu de signaler toute non-conformit  directement   la police. Il s'agit l  de deux exemples de ressources suppl mentaires et de niveaux de responsabilisation additionnels qui pourront  tre utilis s pour garantir qu'il sera possible de contr ler le d linquant ou l'accus . Ce sont des niveaux de dissuasion, et ils ajoutent d'autres personnes, organismes et groupes qui surveillent le comportement de l'accus  sans n cessairement faire porter   la victime la responsabilit  de tout nous signaler. Je pense que ce projet de loi r attribue cette responsabilit  au d linquant et remet l'accent sur lui et qu'il pourrait all ger une partie du fardeau du processus judiciaire qui p se sur la victime.

**La s natrice Clement :** Je tiens   remercier les t moins et vous tous de votre travail. J'aimerais revenir   la question des ressources et aux questions pos es par la s natrice Dupuis et par les s nateurs Cotter et Harder. Lorsque j' tais maire de la Ville de Cornwall, je si geais   la commission des services policiers, et nous y tenions des conversations au sujet des budgets de la police. Nous savons que l'argent vient de la province, mais il s'agit vraiment de discussions communautaires sur les budgets de la police. Ils sont abord s dans les m dias locaux. Les habitants d'une ville participent, avec la force municipale, aux discussions sur les budgets.

Ma question est la suivante : qu'arrivera-t-il si vous n'obtenez pas les ressources n cessaires? Que se passera-t-il si ce projet de loi est adopt  et que vous n'obtenez pas les ressources pour une raison ou pour une autre, o  allez-vous ressentir la pression? Qu'est-ce que cela va donner si vous n'obtenez pas les ressources et que vous devez faire ce travail impos  par le projet de loi?

**M. Sauv  :** Nos membres feront respecter la loi et r pondront aux appels, m me sans les ressources suppl mentaires, parce que c'est tout simplement le genre de personnes   qui nous avons

whether it be at the municipal level, the provincial level or even the federal level. Will we burn them out? Eventually. Resources have to be part of the equation.

**Ms. Dart:** Thank you for the opportunity. I know, Chief MacKillop, you may also want to comment on resources. I do agree that with the addition of any opportunity that allows us to be further successful, with not only just the enforcement efforts that this bill would represent. The additional responsibility of enforcement, which we are here to do and we do so willingly to serve, means that there are going to be opportunities for us. When we are holding offenders accountable, there is additional work and time that comes with that. For our officers to dedicate additional time and support of — for example, if we are successful as a result of electronic monitoring, that is a success in holding an offender accountable for a breach. It also means that there will be officer time associated with investigating that breach, preparing the information and the package for the courts. With all of that, there is a bit of a ripple effect for officer time.

Our officers are spread thin in responding to all types of crime. With increasing demands, there is an impact on police resources. We need to be mindful of ensuring that for every one of these great opportunities that are presented for us to police, we also need to make sure that we have the adequate resources to be able to do it. That is my point.

**Mr. MacKillop:** I'll approach this from a different angle. The multi-jurisdictional nature of crime and these investigations that could occur requires a national approach, as Sergeant Sauv e indicated. You were in Cornwall, ma'am; I was the commander for Hawkesbury for many years, and I can tell you there's an interprovincial piece that needs to be contemplated within this legislation where individuals use services or reside across provinces. If there's a lack of resources, I would hate to see victims' needs not met, not served or underserved because an individual took advantage of a jurisdictional issue, where we have a have and have-not community or a have and have-not province. This is an opportunity to create a national standard, which will, by default, require funding across the board. As you know, in Cornwall, if you have a domestic issue that happens as a result of a couple who are from Montreal, I would hate to see a disparity in the opportunity to take advantage of this act and legislation.

**The Acting Chair:** Thank you. As time is running out, we have to, unfortunately, come to a close. On behalf of the committee, I would like to thank Mr. MacKillop, Ms. Dart and Mr. Sauv e for their appearance today. Their comments were most useful. If Ms. Dart could send us the data she has referred to, unfortunately, it would need to be in the coming days, if

affaire. Ils le font depuis des ann es avec des budgets fixes, que ce soit   l' chelon municipal, provincial ou m me f d ral. Allons-nous les  puiser?  ventuellement. Les ressources doivent faire partie de l' quation.

**Mme Dart :** Je vous remercie de me donner la possibilit  d'aborder la question. Chef MacKillop, je sais que vous voudrez peut- tre aussi parler des ressources. Je conviens du fait que, gr ce   l'ajout de toute possibilit  qui nous permettra de mieux r ussir, et pas seulement les efforts d'application de la loi que repr senterait ce projet de loi... La responsabilit  suppl mentaire associ e   l'application du projet de loi — nous sommes l  pour le faire, et nous le ferons volontiers pour servir — signifie que des possibilit s s'offriront   nous. Lorsque nous tenons des d linquants responsables, cela vient avec du travail et du temps suppl mentaires. Le fait que nos agents consacrent plus de temps et de soutien  ... par exemple, si nous r ussissons gr ce   la surveillance  lectronique, il s'agit d'une r ussite pour ce qui est d'un d linquant responsable d'un manquement. Cette r ussite signifie  galement que des agents consacreront du temps   enqu ter sur le manquement en question et   pr parer l'information et la trousse pour les tribunaux. Tout cela se r percute un peu sur le temps des agents.

Nos agents sont trop dispers s dans la lutte contre tous les types de crimes. Les demandes croissantes ont une incidence sur les ressources polici res. Nous devons faire attention de veiller   ce que...   chaque occasion qui nous est pr sent e de maintenir l'ordre, nous devons  galement nous assurer de disposer des ressources n cessaires pour le faire. Voil  o  je veux en venir.

**M. MacKillop :** Je vais aborder la question sous un autre angle. La nature multijuridictionnelle de la criminalit  et des enqu tes qui pourraient  tre men es exige une approche nationale, comme l'a expliqu  le sergent Sauv . Vous  tiez   Cornwall, s natrice; j'ai  t  commandant de Hawkesbury pendant de nombreuses ann es, et je peux vous dire qu'il faut envisager d'inclure un  l ment interprovincial dans ce projet de loi pour les personnes qui utilisent les services ou qui r sident dans plus d'une province. Si on manque de ressources, je ne voudrais pas que les besoins des victimes ne soient pas combl s, qu'elles ne soient pas servies ou qu'elles soient mal servies parce qu'une personne a profit  d'un probl me juridictionnel, o  une collectivit  ou province est nantie et l'autre, d favoris e. Il s'agit d'une occasion de cr er une norme nationale qui, par d faut, requerra un financement g n ral. Comme vous le savez,   Cornwall, si un couple originaire de Montr al a un probl me familial, je ne voudrais pas qu'il y ait une disparit  dans la possibilit  de profiter de ce projet de loi.

**Le pr sident suppl ant :** Merci. Comme le temps file, nous devons malheureusement clore la discussion. Au nom du comit , je voudrais remercier M. MacKillop, Mme Dart et M. Sauv  de leur pr sence aujourd'hui. Leurs commentaires ont  t  tr s utiles. Si Mme Dart pouvait nous envoyer les donn es dont elle a parl , malheureusement, il faudrait que ce soit dans les prochains jours,

possible. I don't want to put on too much pressure, but the committee will have other witnesses this week, and next week we will do the clause-by-clause, so if you can provide us information on that, it would be quite appreciated.

I'm sorry to say that we have a technical problem with Mr. Newark's connection. He doesn't have the proper appliance for the microphone, so we cannot provide translation, unfortunately. He is watching, and he will provide us a copy of his written statement.

If you hear questions, Mr. Newark, that you'd like to answer, please add the replies to your statement. We'll be pleased to share it with members of the committee. I do apologize on behalf of the committee for this technical glitch.

We have with us, fortunately with the proper equipment, our next witness, Mr. James Gacek, assistant professor at the University of Regina. He is the author of a book, which sounds very interesting, at least by the title, *Portable Prisons: Electronic Monitoring and the Creation of Carceral Territory*.

He has done his doctoral thesis in criminology, *Carceral Territory: Experiences of Electronic Monitoring Practices in Scotland*. It took place where there's a lot of countryside, so we're anxious to hear about your experience.

You have five minutes, Professor Gacek.

**James Gacek, Assistant Professor, University of Regina, As an Individual:** It's a pleasure to be here. I appreciate speaking to you all.

Honourable senators, thank you for inviting me to speak today as a witness on the bill for your consideration. As I was nicely introduced, my name is James Gacek, and I'm an assistant professor in the Department of Justice Studies at the University of Regina. My research focuses on corrections and community justice. In part, this research continues to explore the effectiveness of electronic monitoring in different countries and jurisdictions around the world, including but not limited to Canada, the United States and the United Kingdom.

Having reviewed Bill S-205, I would urge caution against legislation that includes the use of electronic monitoring devices for men who have committed violence against women and for offenders generally. I will briefly outline my thoughts as to why caution should be considered.

si possible. Je ne veux pas exercer trop de pression, mais le comité entendra d'autres témoins cette semaine et, la semaine prochaine, il procédera à l'étude article par article, alors, si vous pouvez nous fournir des renseignements à ce sujet, nous vous en serions très reconnaissants.

Je suis désolé d'annoncer que nous avons un problème technique avec la connexion de M. Newark. Il ne possède pas le bon appareil pour le microphone, alors nous ne pouvons pas fournir le service d'interprétation, malheureusement. Il nous regarde, et il va nous transmettre une copie de sa déclaration écrite.

Si vous voulez répondre à des questions, monsieur Newark, veuillez ajouter les réponses à votre déclaration. Nous serons heureux de les communiquer aux membres du comité. Je m'excuse au nom du comité pour ce problème technique.

Nous accueillons notre prochain témoin qui, heureusement, dispose de l'équipement approprié : M. James Gacek, professeur adjoint à l'Université de Regina. Il est l'auteur d'un livre qui semble très intéressant, du moins par son titre, *Portable Prisons: Electronic Monitoring and the Creation of Carceral Territory*, qui signifie « des prisons portables : la surveillance électronique et la création d'un territoire carcéral ».

M. Gacek a fait sa thèse de doctorat en criminologie, *Carceral Territory: Experiences of Electronic Monitoring Practices in Scotland*, titre qui signifie « territoire carcéral : expériences liées aux pratiques de surveillance électronique en Écosse ». Votre expérience a eu lieu dans des régions très rurales, alors nous avons hâte d'en entendre parler.

Vous disposez de cinq minutes, monsieur Gacek.

**James Gacek, professeur adjoint, Université de Regina, à titre personnel :** Je suis ravi d'être ici. Je suis heureux de m'adresser à vous tous.

Honorables sénateurs, je vous remercie de m'avoir invité à prendre la parole aujourd'hui à titre de témoin dans le cadre de votre étude du projet de loi. Comme on m'a bien présenté, je m'appelle James Gacek, et je suis professeur adjoint au département des études juridiques de l'Université de Regina. Mes recherches portent sur les services correctionnels et la justice communautaire. Elles consistent en partie à continuer d'étudier l'efficacité de la surveillance électronique dans divers pays et administrations du monde, dont le Canada, les États-Unis et le Royaume-Uni.

Après avoir examiné le projet de loi S-205, j'inciterais à la prudence au moment d'adopter un projet de loi qui prévoit l'utilisation d'appareils de surveillance électronique dans le cas des hommes qui ont commis des actes de violence contre des femmes et dans celui des délinquants en général. J'expliquerai brièvement pourquoi il faut faire preuve de prudence.

My research on electronic monitoring was recently published in my book, *Portable Prisons: Electronic Monitoring and the Creation of Carceral Territory*. In it, I focus on Scotland as a case study to examine the direct, indirect and collateral consequences of this type of punishment used upon offenders. I interviewed current and former Scottish prisoners and shadowed G4S Scotland, the private sector company, and those workers to explore how this type of punishment operates and the impact it has upon marginalized communities.

While there are many findings to discuss, for the sake of brevity and time, there are three findings I wish to bring to your attention today. First, my findings suggest that electronic monitoring as a form of stand-alone punishment to impose upon an offender does nothing to address the challenges faced by either the offender or the victim. Senators, as you're well aware, technology like this does not unravel the fabric of misogyny, racism and class bias which fuel violence against women and intimate partners and which continue to this day in our society. When governments decide to impose a sentence of electronic monitoring upon offenders, the effort to address societal, economic, racial and gender inequity is sacrificed for expanded and unnecessary surveillance.

Second, offenders became creative to mobilize their uncurfewed or free time to interact with family, friends and communities, as I've discovered in my research. Several respondents highlighted how they still engaged in drugs and alcohol consumption and parties with anti-social and gang-related peers.

Moreover, others in my research suggested they continued these activities within the home even while on curfew. Electronic monitoring, then, is not a silver bullet that will stop offenders' habits abruptly. Rather, this means that violence against women and intimate partners has, unfortunately, the potential to continue even if a sentence of electronic monitoring is imposed.

Third and finally, several respondents indicated in my book that they were able to evade or find loopholes in the electronic monitoring range. This means that when a home is ranged by G4S Scotland, the private sector company creates a digital blueprint of the house so the tag can pick up where the tagged offender may be. If the home is not ranged correctly or there is service disruption, offenders may be able to briefly evade surveillance. These evasions do nothing to assist women and intimate partners in the violence they face.

Mes recherches sur la surveillance électronique ont récemment été publiées dans mon livre intitulé *Portable Prisons: Electronic Monitoring and the Creation of Carceral Territory*. Dans ce document, je me concentre sur l'Écosse en tant qu'étude de cas pour examiner les conséquences directes, indirectes et collatérales de ce type de peine imposée aux délinquants. J'ai interviewé des prisonniers écossais, anciens et actuels, et observé G4S Scotland, l'entreprise du secteur privé, et ces travailleurs, afin d'étudier le fonctionnement de ce type de punition et ses répercussions sur les communautés marginalisées.

J'aurais de nombreuses conclusions à aborder, mais, par souci de brièveté et compte tenu du temps imparti, aujourd'hui, je voudrais attirer votre attention sur trois d'entre elles. Premièrement, mes conclusions portent à croire que la surveillance électronique, en tant que forme de punition autonome à imposer à un délinquant, ne permet aucunement au délinquant ou à la victime de relever les défis auxquels ils sont confrontés. Sénateurs, comme vous le savez très bien, une technologie comme celle-ci ne déchire pas le tissu de misogynie, de racisme et de préjugés de classe qui alimentent la violence faite aux femmes et entre partenaires intimes et qui se perpétuent encore aujourd'hui dans notre société. Lorsque les gouvernements décident d'imposer une peine de surveillance électronique à des délinquants, les efforts visant à corriger les inégalités sociétales, économiques, raciales et entre les sexes sont sacrifiés au profit d'une surveillance accrue qui n'est pas nécessaire.

Deuxièmement, j'ai découvert dans le cadre de mes recherches que les délinquants font preuve de créativité en mobilisant leur temps en dehors du couvre-feu ou leurs temps libres pour interagir avec leur famille, leurs amis et la collectivité. Plusieurs répondants ont souligné qu'ils continuaient de consommer des drogues et de l'alcool et de faire la fête avec des pairs antisociaux et associés à des gangs.

De plus, dans le cadre de mes recherches, d'autres m'ont laissé entendre qu'ils poursuivaient ces activités à la maison même pendant le couvre-feu. La surveillance électronique n'est donc pas une solution miracle qui mettra fin abruptement aux habitudes des délinquants. Cette information signifie plutôt qu'il est malheureusement possible que la violence faite aux femmes et entre partenaires intimes ne cesse pas même si une peine de surveillance électronique est imposée.

Troisièmement et finalement, dans mon livre, plusieurs répondants ont affirmé qu'ils étaient capables d'échapper à la surveillance électronique ou de trouver des brèches dans le périmètre de surveillance. Cela signifie que, lorsque G4S Scotland délimite une résidence, la société du secteur privé crée un plan numérique de la maison afin que le marqueur puisse détecter l'endroit où le délinquant pourrait se trouver. Si le périmètre de la résidence n'est pas délimité correctement ou en cas d'interruption de service, les délinquants pourraient être

Moreover, the technological challenges of electronic monitoring are more likely to upset and unsettle offenders' families, who are groups of people that I found in my research were already marginalized, living in ramshackle housing estates and in disreputable squalor.

To conclude my opening statement, I want to thank you, honourable senators, for your commitment to ending violence against women and intimate partners. I recognize there is still much work we need to do to end such violence. Yet there are several ways we can tackle this issue without resorting to electronic monitoring. Only a massive reinvestment in social welfare, public education, comprehensive and universal health care, affordable housing and a guaranteed basic income can begin to address the structural and domestic violence women and intimate partners face daily. Regrettably, and as I have already detailed, electronic monitoring and the approach proposed by including electronic monitoring in this bill is not the most appropriate to pursue. I would adamantly urge caution and resist legislation that would suggest otherwise.

Thank you for your time, and I yield my remaining time back to the chair and committee.

**The Acting Chair:** Thank you. Right on time.

[*Translation*]

The first questions will be asked by Senator Boisvenu, the sponsor of the bill.

**Senator Boisvenu:** I thank our guest.

The first thing I could say is that I completely agree with you that the electronic monitoring device is not a miracle solution. It is one tool among many to try to save the lives of women who are in danger. You said that electronic monitoring devices increase violence. Do you have any data on that?

[*English*]

**Mr. Gacek:** Thank you, senator, for the question. I wouldn't exactly say that my focus is that it increased violence. I would say that there are chances, like any others in life, that there could be increased worry, concern and risk to those who are still in the home. We have seen research, not only in Canada but in the U.S. and the U.K., that does suggest that there are mixed findings

en mesure d'échapper brièvement à la surveillance. Ces échappatoires n'aident en rien les femmes et les partenaires intimes du point de vue de la violence à laquelle elles sont exposées.

De plus, les défis technologiques associés à la surveillance électronique sont plus susceptibles de déranger et de déstabiliser les familles des délinquants, qui, selon mes recherches, sont des groupes de personnes déjà marginalisées qui vivent dans des lotissements délabrés et dans une misère honteuse.

Pour conclure ma déclaration préliminaire, je tiens à vous remercier, honorables sénateurs, de votre engagement à mettre fin à la violence faite aux femmes et entre partenaires intimes. Je reconnais qu'il reste encore beaucoup de travail à faire pour mettre fin à cette violence. Pourtant, nous pouvons nous attaquer à ce problème de plusieurs façons, sans recourir à la surveillance électronique. Seul un réinvestissement massif dans le bien-être social, l'éducation publique, les soins de santé universels et universels, le logement abordable et un revenu de base garanti pourra nous permettre de commencer à éliminer la violence structurelle et conjugale à laquelle les femmes et les partenaires intimes sont exposées quotidiennement. Malheureusement, et comme je l'ai déjà expliqué en détail, la surveillance électronique et l'approche proposée par son inclusion dans ce projet de loi ne sont pas les moyens les plus appropriés. Je vous demande instamment de faire preuve de prudence et de résister à une mesure législative qui laisse croire qu'il en est autrement.

Je vous remercie de votre attention, et je cède le reste de mon temps au président et au comité.

**Le président suppléant :** Merci. Vous avez terminé juste à temps.

[*Français*]

Les premières questions seront posées par le sénateur Boisvenu, le parrain du projet de loi.

**Le sénateur Boisvenu :** Merci à notre invité.

La première chose que je pourrais dire, c'est que je suis totalement d'accord avec vous lorsque vous dites que le bracelet électronique n'est pas une solution miracle. C'est un outil parmi d'autres pour tenter de sauver la vie de femmes qui sont en danger. Vous avez affirmé que le port du bracelet électronique augmentait la violence; disposez-vous de données à cet égard?

[*Traduction*]

**M. Gacek :** Je vous remercie de poser la question, sénateur. Je ne dirais pas exactement que j'insiste sur le fait qu'il augmente la violence. Je dirais qu'il y a une possibilité, comme pour toute autre chose dans la vie, que l'inquiétude, les préoccupations et le risque augmentent pour les personnes qui sont encore à la maison. Nous avons vu des recherches,



about having electronic monitoring, especially when, as we saw during the pandemic, there were concerns about having individuals trapped at home and having larger concerns about women and intimate partners being, unfortunately, trapped along with their spouses, partners and offenders.

I wouldn't exactly suggest there was an increase in violence. I would suggest there was an increase in harm and risk.

[Translation]

**Senator Boisvenu:** Okay, I have understood.

So that's an assumption you're making. You also say that men can evade electronic monitoring. Do you have any data on the ineffectiveness of electronic monitoring devices?

[English]

**Mr. Gacek:** Yes, actually, within my own book. I did speak to several men who, when I asked about their issues with electronic monitoring, responded to me about the inability for them to seek out social services and social welfare agencies and being unavailable to meet their work and appointment commitments. It very much does happen with men as well.

[Translation]

**Senator Boisvenu:** Have you analyzed the Spanish experiment?

[English]

**Mr. Gacek:** That's a good question. My knowledge about some of the Spanish studies seem to suggest that those results are quite mixed. I know there is a conversation about victims having some sort of surveillance associated with the electronic monitoring tag. I would raise caution with that as well. That's already increasing victims' privacy concerns when we involve private sector interests in victims' privacy rights. It seems to be mixed results.

[Translation]

**Senator Boisvenu:** Are you aware that the experiment conducted in Spain has reduced the number of women murdered in that country by 25 per cent?

non seulement au Canada, mais aussi aux États-Unis et au Royaume-Uni, qui donnent à penser que les conclusions sont partagées au sujet de l'instauration de la surveillance électronique, surtout lorsque, comme nous l'avons observé durant la pandémie, on était préoccupé par le fait que les gens étaient coincés à domicile, et encore plus à l'idée que les femmes et les partenaires intimes étaient, malheureusement, enfermées avec leur conjoint, partenaire et délinquant.

Je ne dirais pas qu'il y a eu une augmentation de la violence. J'affirmerais qu'il y a eu une augmentation des torts et des risques.

[Français]

**Le sénateur Boisvenu :** D'accord, j'ai compris.

C'est donc une hypothèse que vous énoncez. Vous dites également que les hommes peuvent échapper à la surveillance électronique; disposez-vous de données sur l'inefficacité des bracelets électroniques?

[Traduction]

**M. Gacek :** Oui, en fait, dans mon propre livre. J'ai parlé à plusieurs hommes qui, lorsque je leur ai posé des questions au sujet de leurs problèmes liés à la surveillance électronique, m'ont donné des réponses portant sur l'incapacité de faire appel aux services sociaux et aux organismes d'aide sociale et le fait de ne pas être disponibles pour respecter leurs engagements en matière de travail et de rendez-vous. Cela arrive aussi beaucoup aux hommes.

[Français]

**Le sénateur Boisvenu :** Avez-vous analysé l'expérience espagnole?

[Traduction]

**M. Gacek :** C'est une bonne question. Ma connaissance au sujet de certaines études espagnoles semble indiquer que les résultats sont très mitigés. Je sais qu'on tient une conversation sur le fait que les victimes bénéficieraient d'une certaine forme de surveillance associée au marqueur de surveillance électronique. J'inviterais également à la prudence à cet égard. Cela accroît déjà les préoccupations des victimes en matière de protection de la vie privée, alors que nous faisons intervenir les intérêts du secteur privé dans leurs droits en la matière. Les résultats semblent mitigés.

[Français]

**Le sénateur Boisvenu :** Êtes-vous au courant du fait que l'expérience menée en Espagne a réduit de 25 % le nombre de femmes assassinées dans ce pays?

[English]

**Mr. Gacek:** I'm not familiar with the particular study that you're referring to, senator, unfortunately.

[Translation]

**Senator Boisvenu:** Okay. I have no further questions.

[English]

**Senator Batters:** Thank you very much for being here, Mr. Gacek. You and I are both from Regina, and unfortunately, Saskatchewan has a terrible situation with respect to domestic violence. As I know you'll be aware, Indigenous women in particular are so often the victims of domestic violence.

When you said in your opening statement that you did not support this particular measure because of the "impact on marginalized communities." What about those from marginalized communities who are victims of domestic violence? You didn't spend a lot of your time talking about that, so perhaps you could go into that in more detail.

You said that this was "not a silver bullet." But, Mr. Gacek, isn't it a helpful step for those women who are at such a high risk of domestic violence? It can provide them with one measure to give them some safety for even a time that would allow them to get to a safe space, make arrangements with their family and have a bit of a level of control they haven't had throughout their unfortunate situation with the abuser.

**Mr. Gacek:** Thank you for the question, senator. When we consider the issues with regard to marginalized and racialized communities, there are already tools within the criminal law that would suggest that the police already have the supports necessary to engage with these types of communities.

Imposing electronic monitoring on offenders may actually do more harm than good. There is a conversation about what tools we can already be using, such as having community services or crisis response teams that would allow these individuals — women and intimate partners — to find the resources and supports they need without having to go through a period of electronic monitoring.

**Senator Batters:** Victim services, community services and crisis services are used all the time with these kinds of cases. How would you think that electronic monitoring would make it worse?

[Traduction]

**M. Gacek :** Malheureusement, je ne suis pas au courant de l'étude dont vous parlez, monsieur le sénateur.

[Français]

**Le sénateur Boisvenu :** D'accord. Je n'ai pas d'autres questions.

[Traduction]

**La sénatrice Batters :** Merci beaucoup de votre présence, monsieur Gacek. Vous et moi sommes tous deux de Regina et, malheureusement, la situation en Saskatchewan est terrible en ce qui a trait à la violence familiale. Comme vous le savez sans doute, les femmes autochtones en particulier sont très souvent victimes de cette violence.

Dans votre déclaration préliminaire, vous avez dit que vous n'appuyiez pas cette mesure en raison des « répercussions sur les communautés marginalisées ». Qu'en est-il des personnes issues de communautés marginalisées qui sont victimes de violence familiale? Vous n'avez pas passé beaucoup de temps à en parler, alors vous pourriez peut-être approfondir cette question.

Vous avez affirmé que ce n'était « pas une solution miracle ». Mais, monsieur Gacek, ne s'agit-il pas d'une mesure utile pour les femmes qui courent un risque très élevé de violence familiale? Le projet de loi peut leur offrir une mesure qui leur procurera une certaine sécurité, ne serait-ce que le temps dont elles auront besoin pour se rendre dans un endroit sûr, prendre des dispositions avec leur famille et avoir un certain niveau de contrôle qu'elles n'avaient pas tout au long de leur situation malheureuse avec l'agresseur.

**M. Gacek :** Je vous remercie de votre question, madame la sénatrice. En ce qui concerne les enjeux touchant les communautés marginalisées et racisées, le droit pénal prévoit déjà des outils, ce qui donne à penser que la police dispose déjà des mesures de soutien nécessaires pour intervenir auprès de ces types de communautés.

L'imposition de la surveillance électronique aux délinquants peut faire plus de tort que de bien. On discute des outils que nous pouvons déjà utiliser, comme la mise sur pied de services communautaires ou d'équipes d'intervention en cas de crise qui permettraient à ces personnes — des femmes et des partenaires intimes — de trouver les ressources et le soutien dont elles ont besoin sans avoir à passer par une période de surveillance électronique.

**La sénatrice Batters :** Les services aux victimes, les services communautaires et les services d'urgence sont utilisés tout le temps dans ce genre de cas. En quoi, selon vous, la surveillance électronique aggraverait-elle la situation?

**Mr. Gacek:** I'm so sorry, senator. It seems the question is being cut off, so I'm not exactly picking up every third or fifth word.

**Senator Batters:** I don't know what's going on with these microphones here, but apparently this particular seat has had ongoing microphone issues. Hopefully, that can be resolved before the next committee meeting.

You were saying that electronic monitoring could potentially make things worse. I don't really understand how you think that it could make it worse. Also, when you refer to community and crisis supports, those are used all the time. Maybe you can just explain further how you think that electronic monitoring could make a situation worse when we've actually directly heard directly from three domestic violence victims in one of our last committee meetings. This bill is not just something that was thought up by Senator Boisvenu but was actually the result of 150 victims coming together to say that this is exactly the sort of thing they think is necessary.

**Mr. Gacek:** I certainly don't want to disregard any concerns that victims want to share. I think it's very important that we embrace that kind of conversation in terms of this bill.

I suppose what I'm trying to say here is that, again, we already have tools at our disposal within the criminal justice system to properly deal with offenders. Adding another layer of surveillance onto offenders who are already marginalized and most likely racialized individuals seems to be a lot of heavy-handedness by the government. Like I said before and like you said, senator, there are already community response measures in place.

Ensuring that those community response measures are properly funded and resourced is where we really should be focusing our efforts. To have electronic monitoring as an additional tool seems quite unnecessary to me.

**Senator Pate:** Thank you for appearing. You mentioned a number of other options that you would prioritize over electronic monitoring. As you probably know, the costings have shown several hundred dollars minimum for the equipment alone, let alone the monitoring.

If you could please expand on how you would see some of those other measures, why you would prioritize them and how, that would be helpful.

**M. Gacek :** Je suis vraiment désolé, sénatrice. On dirait que la question est coupée; je ne reçois pas exactement ce que vous dites à tous les trois ou cinq mots.

**La sénatrice Batters :** Je ne sais pas ce qui se passe avec ces microphones ici, mais, apparemment, il y a eu des problèmes de microphone à ce siège en particulier. J'espère qu'il pourra être réglé avant la prochaine réunion du comité.

Vous disiez qu'il était possible que la surveillance électronique empire les choses. Je ne comprends pas vraiment en quoi, selon vous, elle pourrait aggraver la situation. De plus, lorsque vous parlez de soutien communautaire et de soutien en cas de crise, on a constamment recours à ces mesures. Peut-être pourriez-vous nous expliquer plus en détail en quoi, selon vous, la surveillance électronique pourrait aggraver une situation, alors que nous avons entendu le témoignage direct de trois victimes de violence familiale lors d'une de nos dernières séances de comité. Ce projet de loi n'est pas seulement le fruit d'une réflexion du sénateur Boisvenu; il est aussi le résultat de la rencontre de 150 victimes qui se sont réunies pour affirmer que c'est exactement le genre de mesure qu'elles estiment nécessaire.

**M. Gacek :** Je ne veux certainement pas faire abstraction des préoccupations que les victimes veulent communiquer. Je pense qu'il est très important que nous tenions ce genre de conversation relativement à ce projet de loi.

Je suppose que ce que j'essaie de dire par là, c'est que, encore une fois, nous avons déjà au sein du système de justice pénale des outils à notre disposition pour nous occuper adéquatement des délinquants. L'ajout d'un autre niveau de surveillance visant des délinquants qui sont déjà marginalisés et, fort probablement, racisés semble être une mesure très sévère de la part du gouvernement. Comme je l'ai déjà dit et comme vous l'avez mentionné, madame la sénatrice, il existe déjà des mesures d'intervention communautaire.

Nous devrions vraiment concentrer nos efforts sur le financement et les ressources nécessaires à ces mesures d'intervention communautaire. Il me semble tout à fait inutile d'ajouter la surveillance électronique.

**La sénatrice Pate :** Je vous remercie de comparaître. Vous avez mentionné un certain nombre d'autres options que vous privilégieriez par rapport à la surveillance électronique. Comme vous le savez sans doute, les coûts ont été établis à au moins plusieurs centaines de dollars pour l'équipement seulement, sans parler de la surveillance.

Si vous vouliez bien nous en dire davantage sur la façon dont vous envisageriez certaines de ces autres mesures ainsi que sur les raisons pour lesquelles et la façon dont vous en feriez des priorités, ce serait utile.

**Mr. Gacek:** Absolutely. Thank you, senator, for the question. I think when we consider some of the other concerns regarding, as I mentioned before, economic and health disadvantages over surveillance, I don't have a cost breakdown per se of some of these other initiatives, but I think there are certainly some aspects, some pieces, that we need to really reconsider when we talk about, again, violence against women and intimate partners.

Unfortunately, I don't have a cost breakdown per se, but I certainly still see the value of focusing on the civilian crisis response teams, triage support, safe spaces for those who have experienced domestic and intimate-partner violence, shelters for these marginalized groups and finding ways we can serve the community rather than resorting to electronic monitoring.

**Senator Pate:** [Technical difficulties] Saskatchewan, and we know from the situation, it wasn't only violence against women but we know that racist and misogynist violence were a part of the whole panoply of issues in the situation in James Smith Cree Nation. Have you had any experience or could you comment on what members of the Indigenous communities are calling for with respect to these issues, both for those who are victimized as well as those who are perpetrators of violence?

**Mr. Gacek:** Thank you for the question, senator. Unfortunately, I don't have that information. I'm currently in conversation with many of my Indigenous colleagues to see, particularly, what more meaningful action they would like to see, but unfortunately I don't have that information at this time.

**Senator Pate:** Thank you.

**Senator Harder:** On the same theme, I'd like to have a better sense of your preference on the hierarchy of intervention that would be better placed than this measure in dealing with the issues that this bill is attempting to deal with. In other words, give us a sense of where you would spend an incremental resource as opposed to electronic monitoring.

**Mr. Gacek:** Thank you for the question, senator. I think that given what we know about the typical offender, the fact that they are already marginalized, racialized individuals; the high levels of substance, alcohol and drug abuse; low levels of education; high levels of family dysfunction; potentially intergenerational trauma, there are conversations about how we provide more resources for mental health initiatives.

**M. Gacek :** Absolument. Je vous remercie, sénatrice, de poser la question. Je pense que, si nous examinons certaines des autres préoccupations concernant, comme je l'ai déjà mentionné, les désavantages économiques et sanitaires par rapport à la surveillance, je n'ai pas la ventilation des coûts en soi de certaines de ces autres initiatives, mais je pense qu'il y a certes des aspects, des éléments, que nous devons vraiment reconsidérer lorsqu'il est question, encore une fois, de la violence faite aux femmes et entre partenaires intimes.

Malheureusement, je n'ai pas de ventilation des coûts comme telle, mais il est certain que je vois tout de même l'importance de mettre l'accent sur les équipes civiles d'intervention en cas de crise, sur le soutien au triage, sur les espaces sûrs pour les personnes qui ont vécu des situations de violence familiale et entre partenaires intimes, sur les refuges destinés à ces groupes marginalisés et sur la recherche de façons dont nous pouvons servir la collectivité plutôt que d'avoir recours à la surveillance électronique.

**La sénatrice Pate :** [Difficultés techniques]... la Saskatchewan, et nous savons, d'après la situation, qu'il ne s'agissait pas seulement de violence contre les femmes, mais que la violence raciste et misogyne faisait partie de toute la panoplie des problèmes dans la situation de la nation crie de James Smith. Avez-vous de l'expérience ou pourriez-vous nous parler de ce que les membres des communautés autochtones réclament en ce qui a trait à ces problèmes, tant pour les victimes que pour les auteurs de violence?

**M. Gacek :** Je vous remercie de votre question, madame la sénatrice. Malheureusement, je ne dispose pas de cette information. Je discute actuellement avec un grand nombre de mes collègues autochtones afin de découvrir, en particulier, quelles mesures plus significatives ils aimeraient obtenir, mais, malheureusement, je ne dispose pas de cette information en ce moment.

**La sénatrice Pate :** Merci.

**Le sénateur Harder :** Sur le même thème, j'aimerais avoir une meilleure idée de votre préférence quant à la hiérarchie des interventions qui conviendrait mieux que cette mesure pour ce qui est de régler les problèmes que le projet de loi tente de régler. Autrement dit, donnez-nous une idée des domaines auxquels vous consacriez une ressource supplémentaire plutôt qu'à la surveillance électronique.

**M. Gacek :** Je vous remercie de la question, sénateur. Je pense que, compte tenu de ce que nous savons au sujet du délinquant typique, du fait qu'il est déjà marginalisé et racisé, des niveaux élevés de toxicomanie, d'alcoolisme et de toxicomanie, des faibles niveaux d'éducation, des niveaux élevés de dysfonctionnement familial, et possiblement des traumatismes intergénérationnels, les discussions portent sur les façons pour nous de fournir davantage de ressources pour les initiatives en santé mentale.

So I do support, in spirit, legislation that would ensure that mental health supports are properly funded and a comprehensive plan is put in place, certainly with interprovincial buy-in, of course. I would see more efforts put into mental health supports, given that when police do come into contact with individuals and offenders, most often there is a conversation about whether a mental health support is properly perceived in this interaction.

I do think mental health is a much more important conversation to have than suggesting that we need more surveillance during this unfortunate situation between the offender and the victim.

**Senator Harder:** Are you aware, professor, of any research being done in Quebec with respect to the experience that they are having — although it's early days — with the implementation of electronic monitoring at the provincial level? Is this an academic area of interest that you have and are pursuing?

**Mr. Gacek:** That's a good question, senator. I am interested in whether provinces feel electronic monitoring is effective within their jurisdiction. I am interested in that. You're right, it is still early days, given that some of these studies, the ones I can recollect at this time, are slightly outdated. I would have to refresh my memory, so to speak, and look into this.

I think there is that conversation about whether we do see electronic monitoring being effective at the provincial level, whether there's a buy-in from the public, whether they feel there's confidence in having this sort of tool given to the criminal justice system within that jurisdiction. Also, who would be in charge of that, what authorities, and what's the accountability should the surveillance fail?

**Senator Harder:** My question, again, is whether or not your research has been able to determine whether the issue of electronic monitoring has been raised at the federal-provincial meeting of ministers responsible for Solicitors General or Attorneys General activities. Have they requested electronic monitoring be given higher priority than it has? Is that, in your research, the best way of going about criminal law amendments? In other words, the level of government that is often implementing the law could work with the Government of Canada in its responsibilities for the Criminal Code to ensure that amendments to the code are actually coming from the jurisdiction that is both paying for and closer to the decision making as to its efficacy. Are you aware of that?

**Mr. Gacek:** Thank you for the question. Unfortunately, I'm not aware of such a conversation. My research more or less focuses federally and internationally, so I'd have to have a bit

Alors, je suis favorable, en principe, à une mesure législative qui garantirait que les services de soutien en santé mentale seront adéquatement financés et qu'un plan complet sera mis en place, certainement avec le consentement des provinces, bien entendu. Je verrais davantage d'efforts consacrés au soutien en santé mentale, étant donné que, lorsque les policiers entrent en contact avec des personnes et des délinquants, la plupart du temps, on discute de la question de savoir si un soutien en santé mentale est bien perçu dans le cadre de cette interaction.

Je crois qu'il est beaucoup plus important de discuter de la santé mentale que de laisser entendre qu'il faut plus de surveillance durant cette situation malheureuse entre le délinquant et la victime.

**Le sénateur Harder :** Monsieur le professeur, savez-vous si des recherches sont menées au Québec en ce qui concerne l'expérience de la mise en œuvre — même s'il est encore tôt — de la surveillance électronique à l'échelon provincial? S'agit-il d'un de vos domaines d'intérêt universitaire auquel vous vous consacrez?

**M. Gacek :** C'est une bonne question, monsieur le sénateur. J'aimerais savoir si les provinces estiment que la surveillance électronique est efficace sur leur territoire. Cette question m'intéresse. Vous avez raison, il est encore tôt, étant donné que certaines de ces études, celles dont je me souviens actuellement, sont légèrement désuètes. Il faudrait que je me rafraîchisse la mémoire, pour ainsi dire, et que je me renseigne.

Je pense qu'on se demande si nous considérons que la surveillance électronique est efficace à l'échelon provincial, si elle est acceptée du public, si celui-ci a l'impression qu'on a la confiance nécessaire pour confier ce genre d'outil au système de justice pénale dans cette province. De plus, qui serait responsable de cet outil? Quelles autorités, et qui serait responsable en cas d'échec de la surveillance?

**Le sénateur Harder :** Encore une fois, j'aimerais savoir si vos recherches ont permis de découvrir si la question de la surveillance électronique avait été soulevée à la réunion fédérale-provinciale des ministres responsables des activités des solliciteurs généraux ou des procureurs généraux. Ont-ils demandé qu'on accorde une plus grande priorité à la surveillance électronique qu'auparavant? S'agit-il, selon vos recherches, de la meilleure façon d'apporter des modifications au droit pénal? Autrement dit, l'ordre de gouvernement qui met souvent en œuvre la loi pourrait collaborer avec le gouvernement du Canada relativement à ses responsabilités à l'égard du Code criminel pour s'assurer que les modifications qui y sont apportées proviennent de l'administration qui paie pour le processus décisionnel quant à l'efficacité de la mesure et qui en est la plus rapprochée. Êtes-vous au courant de ces questions?

**M. Gacek :** Merci de poser la question. Malheureusement, je ne suis pas au courant de l'existence d'une telle conversation. Mes recherches sont plus ou moins axées sur les échelons fédéral

more time to engage with provincial and territorial matters, but I think it's a fascinating conversation to have.

**Senator Harder:** Thank you.

**Mr. Gacek:** Thank you.

[*Translation*]

**Senator Dupuis:** I thank our witness.

I would like to come back to three elements that you mentioned and to the conclusions you have drawn from your analysis of other countries' experiences with electronic monitoring.

I understand the first element very well. However, I would like you to come back to the second and third elements, namely that those who are accused seem to take advantage of the system. I would like you to elaborate on the conclusions you reached and the loopholes that can occur in the application of this kind of electronic monitoring.

Thank you.

[*English*]

**Mr. Gacek:** Yes. Thank you for the question, senator. So in terms of my second item, my research found that when I spoke to respondents about how they engaged with electronic monitoring, that was the concern, that they were still able to find ways to engage in deviant activity and albeit almost criminal activity while on curfew and while off. So this lack of concern about whether they were being surveilled by the private sector company certainly sparked concern with me, not in terms of whether they would engage in future reoffending but almost the effectiveness of the technology itself.

It is a conversation about where government or public sector resources are being put to good use and how we can ensure that the community is being protected and feels safe in that process. That is a concern. I never researched or engaged with individuals who committed large-scale or heinous crimes. Most of the respondents, if not all, were involved in relatively minor offences. However, the point is that they didn't see the use of this technology as a punishment.

The way we talk about punishment has to be part of this conversation too. That would be one of the ways that I would certainly caution against the effectiveness of electronic monitoring for us.

et international, alors il faudrait que j'aie un peu plus de temps pour m'intéresser aux affaires provinciales et territoriales, mais je pense que c'est une conversation fascinante.

**Le sénateur Harder :** Je vous remercie.

**M. Gacek :** Merci.

[*Français*]

**La sénatrice Dupuis :** Merci à notre témoin.

J'aimerais revenir sur trois éléments que vous avez évoqués et sur ce que vous tirez de votre analyse des expériences d'autres pays en matière de surveillance électronique.

Je comprends très bien le premier élément. Cependant, j'aimerais que vous reveniez sur les deuxième et troisième éléments, à savoir que ceux qui sont accusés ont l'air de profiter du système. J'aimerais que vous nous donniez des précisions sur les conclusions auxquelles vous êtes arrivé et sur les échappatoires qui peuvent survenir dans l'application de ce genre de surveillance électronique.

Merci.

[*Traduction*]

**M. Gacek :** Oui. Je vous remercie de la question, sénatrice. Alors, pour ce qui est de mon deuxième point, mes recherches ont révélé que... lorsque j'ai parlé aux répondants de la façon dont ils vivaient avec la surveillance électronique, c'était le problème : ils étaient toujours capables de trouver des façons de s'adonner à des activités déviantes et même presque criminelles pendant le couvre-feu et en dehors de celui-ci. Alors, le fait qu'ils ne se préoccupaient pas de savoir si l'entreprise du secteur privé les surveillait a certainement suscité chez moi des préoccupations, en ce qui concerne non pas la possibilité qu'ils récidivent dans l'avenir, mais presque l'efficacité de la technologie en soi.

Il s'agit de savoir où les ressources du gouvernement ou du secteur public sont utilisées à bon escient et comment nous pouvons nous assurer que la collectivité est protégée et se sent en sécurité dans le cadre de ce processus. C'est préoccupant. Je n'ai jamais fait de recherches ni tenu de consultations auprès de personnes qui ont commis des crimes haineux ou à grande échelle. La plupart des répondants, voire tous, avaient commis des infractions relativement mineures. Toutefois, là où je veux en venir, c'est qu'ils ne voyaient pas l'utilisation de cette technologie comme une punition.

La façon dont nous parlons de punition doit également faire partie de la conversation. C'est une des façons à l'égard desquelles j'inviterais certainement à la prudence en ce qui concerne l'efficacité de la surveillance électronique pour nous.

In terms of the third question, yes. I want to echo the thoughts of other witnesses here. When there is service disruption, Canada doesn't have consistent, strong bandwidth of internet access across the country. When there are service disruptions and power outages, when offenders are able to find ways to disrupt the tag or home monitoring unit itself, this can lead to greater concerns about electronic monitoring's effectiveness and whether this punishment is appropriate given the other concerns that might be going on in the offender's life.

[Translation]

**Senator Dupuis:** I don't know if you had a chance to listen to the police officers earlier, but they explained that in the rural areas where the system did not reach — and even if it did reach — the number of police officers is so low that there is no way to reach the individual in question.

In the research you have done, have you come across any information about this aspect of resources dedicated to monitoring?

What data have you found on the additional training that would have been provided to the police forces in question where this type of service was implemented?

[English]

**Mr. Gacek:** Thank you for the question, senator.

It's so important to talk about this too, because as I was shadowing G4S Scotland workers, that certainly came up, especially when looking at the case study of Scotland. There are still rural areas in that country where service disruption happened frequently, especially in the northern parts of the country. G4S Scotland workers who have to drive up to ensure that the tag and the technology are working, in certain cases, simply cannot do that.

There are concerns, not only about service disruption, but as we've seen rurally in Scotland and in areas across our own country, that when there are no mental health services in rural or remote areas, what type of conversation are we truly having? That's where we have to question if surveillance is actually an effective measure to deal with offenders and to assist and support victims in their journeys.

En ce qui concerne la troisième question, oui. Je veux faire écho aux réflexions d'autres témoins à ce sujet. Lorsqu'il y a interruption de service... le Canada n'est pas doté d'une bande passante forte et uniforme permettant d'accéder à Internet partout au pays. Lorsqu'il y a des interruptions de service et des pannes de courant et lorsque les délinquants sont capables de trouver des façons de perturber le marqueur ou l'unité de surveillance du domicile, ces possibilités peuvent susciter de plus grandes préoccupations quant à l'efficacité de la surveillance électronique et à la pertinence de cette punition, compte tenu des autres problèmes qui peuvent exister dans la vie du délinquant.

[Français]

**La sénatrice Dupuis :** Je ne sais pas si vous avez eu l'occasion d'entendre les policiers tout à l'heure, mais ils ont expliqué que, dans les régions rurales où le système ne se rendait pas — et même s'il s'y rendait —, le nombre de policiers est tellement restreint qu'il n'y a pas de façon de rejoindre la personne en question.

Dans les recherches que vous avez faites, avez-vous croisé des informations sur cet aspect des ressources consacrées à la surveillance?

Quelles données avez-vous trouvées sur la formation supplémentaire qui aurait été donnée aux corps policiers en question où l'on aurait implanté ce genre de service?

[Traduction]

**M. Gacek :** Je vous remercie de la question, madame la sénatrice.

C'est très important de parler de cet aspect également, parce que, pendant que j'observais les travailleurs de G4S Scotland, ce problème a certainement été soulevé, surtout quand on regarde l'étude de cas de l'Écosse. Il y a encore dans ce pays des régions rurales où les interruptions de service sont fréquentes, surtout dans le Nord. Les travailleurs de G4S Scotland qui doivent conduire pour s'assurer que le marqueur et la technologie fonctionnent, dans certains cas, ne peuvent tout simplement pas le faire.

Des problèmes se posent, non seulement en ce qui a trait à l'interruption des services, mais, comme nous l'avons vu dans les régions rurales de l'Écosse et dans d'autres régions de notre propre pays, lorsqu'il n'y a pas de services de santé mentale dans les régions rurales ou éloignées, quel genre de conversation avons-nous vraiment? C'est là que nous devons remettre en question l'efficacité de la surveillance pour ce qui est de s'occuper des délinquants et d'aider et de soutenir les victimes dans leur cheminement.

[Translation]

**Senator Dupuis:** In the research you've done, have you come across people, data or information about the involvement of women's support groups as direct stakeholders with police officers and then in the justice system to try to address women's mistrust of and lack of confidence in the justice system?

[English]

**Mr. Gacek:** That's a really good question, senator.

Unfortunately, my research did not touch on that. The respondents who were female who wanted to have access to social welfare services, their concern with electronic monitoring is they simply couldn't access it, given the work responsibilities and the child rearing that they had to take on throughout the days. There were concerns about how their private life and their domestic life would interfere with that type of service.

[Translation]

**Senator Boisvenu:** I just wanted to inform our witness before I asked my question.

We all agree that you will never be able to put a police officer behind every aggressor who is accused or commits acts related to domestic violence; that is completely utopian.

We also know that police officers say that domestic violence complaints are steadily increasing and that victims will often file dozens and dozens of complaints against the same individual.

We also know that in 50% of cases, according to the study conducted by the Université de Montréal, the aggressors will not respect the conditions set by the court, including the condition of respecting a distance between the victim and themselves.

This bill also has a very important component of support for aggressors by requiring them to undergo therapy, in order to prevent justice from becoming a "revolving door" for them.

Knowing that a large proportion of aggressors do not comply with conditions set by the court — such as staying away from the victim — and knowing that victims are usually murdered before a trial is held, what tools do you suggest to victims, so they can get better safety measures from the justice system?

[Français]

**La sénatrice Dupuis :** Dans les recherches que vous avez faites, avez-vous croisé des gens, des données ou des informations sur l'implication de groupes de soutien pour les femmes comme parties prenantes et comme intervenants directs avec les policiers, puis dans le système de justice, pour essayer de contrer la méfiance et la non-confiance des femmes envers le système de justice?

[Traduction]

**M. Gacek :** C'est une très bonne question, sénatrice.

Malheureusement, mes recherches n'ont pas porté là-dessus. Ce qui préoccupait les répondantes qui voulaient avoir accès à des services d'aide sociale en ce qui a trait à la surveillance électronique, c'est qu'elles ne pouvaient tout simplement pas accéder à ces services, compte tenu des responsabilités professionnelles et à l'égard de l'éducation des enfants qu'elles devaient assumer tout au long des journées. Elles craignaient que leur vie privée et familiale interfère avec ce type de service.

[Français]

**Le sénateur Boisvenu :** Je voulais juste informer notre témoin avant que je pose ma question.

Nous sommes tous d'accord pour dire qu'on ne pourra jamais placer un policier derrière chaque agresseur qui est accusé ou qui commet des gestes liés à la violence conjugale; c'est tout à fait utopique.

On sait aussi que les policiers disent que les plaintes en matière de violence conjugale sont en constante croissance et que les victimes vont souvent porter plainte des dizaines et des dizaines de fois contre le même individu.

On sait également que, dans 50 % des cas, selon l'étude menée par l'Université de Montréal, les agresseurs ne respecteront pas les conditions émises par la cour, notamment celle de respecter une distance entre la victime et eux.

Ce projet de loi compte également un volet très important de soutien aux agresseurs en les obligeant à suivre une thérapie, afin d'éviter que la justice devienne des « portes tournantes » pour eux.

En sachant que, dans une grande proportion, les agresseurs ne respectent pas les conditions émises par la cour — comme de ne pas approcher la victime — et en sachant que les victimes sont généralement assassinées avant la tenue d'un procès, quels moyens proposez-vous aux victimes pour qu'elles puissent bénéficier de meilleures mesures de sécurité de la part du système de justice?



If electronic monitoring devices are not used, what would you advocate for the safety of these women who report their aggressors?

[English]

**Mr. Gacek:** Thank you for the question, senator. I do appreciate the context in which you provided the question, of course.

Again, I would have to refer back to a more comprehensive structure and plan where we'd have safe spaces and shelters for women and those who suffered intimate partner violence, where we'd have greater funding available to community crisis interventions and community crisis response teams.

There are already community-based initiatives that we can certainly look to that are happening across the country where electronic monitoring isn't part of the conversation. There are already plans in place, and certainly I would hope that we could have a conversation about these safe spaces and shelters for victims of domestic and intimate partner violence so that we can hopefully start to tackle this violence.

[Translation]

**Senator Boisvenu:** Mr. Gacek, there are centres for women who are victims of violence in every municipality in Quebec, compared to 40 years ago when there were about 10 establishments. Now there are hundreds.

For 40 years, women have been told to leave their homes and go into hiding. Don't you think we need to change the culture so that men undergo therapy instead of women being hidden? Until therapy is effective, shouldn't there be at least some coercive way to keep them from approaching their victim, especially after a report, which is a critical time in the rise of violence?

Don't you think we need to change that culture and to now turn to the aggressor, to reduce the number of assaults and ensure that we reduce the "revolving door" effect in the justice system?

[English]

**Mr. Gacek:** Thank you, senator, for the question.

I completely agree. There are ways in which this legislation, this bill, could focus on mental health initiatives, and I certainly support that. I feel within the spirit of the legislation that should be a priority for our communities. I would still suggest that mental health matters be an important aspect of ensuring that offenders and victims get the support that they need.

Si on n'utilise pas les bracelets électroniques, que préconisez-vous pour assurer la sécurité de ces femmes qui dénoncent leur agresseur?

[Traduction]

**M. Gacek :** Je vous remercie de votre question, sénateur. J'apprécie le contexte dans lequel vous l'avez posée, bien sûr.

Encore une fois, il faudrait que je me reporte à une structure et à un plan plus complets dans le cadre desquels nous aurions des espaces sûrs et des refuges pour les femmes et les personnes qui ont été victimes de violence entre partenaires intimes et plus de fonds à disposition pour les interventions communautaires en cas de crise et les équipes chargées de ces interventions.

Il existe déjà des initiatives communautaires dont nous pouvons certes nous inspirer et qui sont mises en œuvre partout au pays où il n'est pas question de surveillance électronique. Des plans sont déjà en place, et j'espère certainement que nous pourrions avoir une conversation au sujet de ces espaces sûrs et de ces refuges pour les victimes de violence entre partenaires intimes afin que nous puissions, idéalement, commencer à nous attaquer à cette violence.

[Français]

**Le sénateur Boisvenu :** Monsieur Gacek, il y a des centres pour les femmes victimes de violence dans toutes les municipalités du Québec, comparativement à il y a 40 ans, alors qu'il y avait à peu près 10 établissements. Il y en a maintenant des centaines.

Cela fait 40 ans qu'on dit aux femmes de sortir de chez elles et d'aller se cacher. Ne croyez-vous pas qu'il faut changer la culture pour faire en sorte qu'on traite les hommes avec une thérapie au lieu de cacher les femmes? En attendant que la thérapie soit efficace, ne faudrait-il pas trouver minimalement un moyen coercitif pour les empêcher d'approcher de leur victime, en particulier après une dénonciation, qui est une période critique dans la montée de la violence?

Ne croyez-vous pas qu'il faut changer cette culture et s'adresser maintenant à l'agresseur, pour réduire le nombre d'agressions et faire en sorte de réduire l'effet des « portes tournantes » dans le système de justice?

[Traduction]

**M. Gacek :** Merci de poser la question, monsieur le sénateur.

Je suis tout à fait d'accord avec vous. Il y a des façons dont ce projet de loi pourrait mettre l'accent sur les initiatives en santé mentale, et je les appuierais certainement. J'estime que, dans l'esprit de la loi, ce devrait être une priorité pour nos collectivités. Je dirais tout de même que les questions de santé mentale sont un aspect important du fait de s'assurer que

**The Acting Chair:** Do people have additional questions? No.

I will take a few minutes. Sorry to keep you online for a few more minutes.

Professor Gacek, we were told that the highest risk period for victims of domestic violence is after the separation. It's a high-intensity period, six months to eight months, the first year. After that, pressure goes down and the risk diminishes.

I don't know if you're familiar with these numbers and if what your research has shown is also the situation you have seen on the field.

**Mr. Gacek:** Thank you for the question, senator. Unfortunately, I wouldn't have those numbers for you. My research doesn't exactly focus on that in particular.

**The Acting Chair:** Does your research focus more on the offenders and the sentencing process?

**Mr. Gacek:** Yes, that would be correct.

**The Acting Chair:** Assuming this is true, based on the data we have been provided with, that the highest-risk period is after the separation, that will correspond, more or less, to the bail period. That's the legal proceedings starting, police charging and the trial to be held at some point, some disclosures before.

Do you see some advantage for electronic monitoring during the bail period, where you provide an opportunity for the victim to feel relatively safe or at least to feel that the accused is monitored?

**Mr. Gacek:** Thank you for that question, senator.

I think there is a conversation about ensuring victim safety, and I certainly don't want to discount that. However, the research that we have, especially in the U.K. and the U.S., suggests that when there is pre-detention electronic monitoring, too often it focuses on marginalized and already racialized individuals. It creates more surveillance of groups that are already downtrodden.

les délinquants et les victimes obtiennent le soutien dont ils ont besoin.

**Le président suppléant :** Les gens ont-ils d'autres questions? Non.

Je vais prendre quelques minutes. Je suis désolé de vous garder en ligne pendant quelques minutes de plus.

Monsieur Gacek, on nous a dit que la période pendant laquelle le risque est le plus élevé pour les victimes de violence familiale est après la séparation. C'est une période d'intensité élevée, de six à huit mois, la première année. Après cela, la pression baisse et le risque diminue.

Je ne sais pas si vous êtes au courant de ces chiffres et si vos recherches ont montré la même situation que celle que vous avez observée sur le terrain.

**M. Gacek :** Je vous remercie de la question, sénateur. Malheureusement, je n'ai pas ces chiffres sous la main pour vous en faire part. Mes recherches n'étaient pas axées sur cet aspect en particulier.

**Le président suppléant :** Vos recherches portent-elles davantage sur les délinquants et le processus de détermination de la peine?

**M. Gacek :** Oui, c'est exact.

**Le président suppléant :** En supposant qu'il soit vrai, d'après les données qui nous ont été fournies, que la période la plus risquée soit après la séparation, celle-ci correspond plus ou moins à la période de mise en liberté sous caution. C'est la période où les procédures judiciaires commencent, la police dépose les accusations et le procès se tiendra à un moment donné, après la communication de certains documents.

À vos yeux, la surveillance électronique pendant la période de mise en liberté sous caution présente-t-elle un certain avantage, où on donne à la victime la possibilité de se sentir relativement en sécurité ou au moins d'avoir l'impression que l'accusé est surveillé?

**M. Gacek :** Je vous remercie de cette question, monsieur le sénateur.

Je pense qu'il est question d'assurer la sécurité des victimes, et je ne veux certainement pas le nier. Cependant, les recherches dont nous disposons, surtout au Royaume-Uni et aux États-Unis, donnent à penser que, lorsqu'il y a une surveillance électronique préalable à la détention, elle vise trop souvent des personnes marginalisées et déjà racisées. On accroît la surveillance de groupes déjà opprimés.

Again, I don't want to discount individual accountability. I want to uphold victim safety, but we do need to be cautious about extending surveillance when we already have those tools in place to properly deal with offenders.

**The Acting Chair:** In your research, what kind of monitoring have you been working on, the bracelet that provides constant monitoring of the accused or of the offender, if it's after sentencing? Did you work with some monitoring where the accused is being monitored while the victim or alleged victim is also connected to the system, and through, for example, her iPhone or regular phone, she will be told if the alleged offender is in the vicinity or a kilometre from her home or two kilometres away, or she's going to the market and he happens to be close by or close by her place of work? Have you done research on that type of monitoring? That is what we'll call dual monitoring. That is, both the aggressor and the victim are connected to the system, and, of course, the police or the agency is monitoring the whole thing.

**Mr. Gacek:** Thank you for the question. Yes. In terms of my own research, it was predominantly, if not all, ankle bracelets that were placed on the accused or the offender at different moments throughout their criminal justice process.

In terms of dual monitoring, my research does not focus on that, but there are select studies that have come out from Europe that provided mixed results on whether that truly provides victims any sort of security or safety. I wouldn't be familiar enough with those studies right now to provide any sort of result or finding from them since I did not conduct them, but I am familiar with them. As I said before, the research that I have done generally focuses on ankle bracelets.

**The Acting Chair:** If I could importune my colleagues a bit more and keep you on the line for a few more minutes. I was rather quiet for the first panel.

Is one of your concerns the fact that there's a cost associated with this monitoring? For example, in Ontario, there's a company called Recovery Science Corporation that charges about \$500 to \$600 per month to do the monitoring. Is that a concern to you, that the person who has been accused has to support the cost, and that person might be part of the marginalized group, and therefore, we add another burden on people who have insufficient resources?

**Mr. Gacek:** That's another good question, senator.

I think my concern here is how we look at the larger issues regarding — I'm sorry, could you repeat the question?

Encore une fois, je ne veux pas minimiser la responsabilité individuelle. Je veux assurer la sécurité des victimes, mais nous devons faire preuve de prudence avant d'étendre la surveillance alors que nous disposons déjà des outils nécessaires pour nous occuper adéquatement des délinquants.

**Le président suppléant :** Dans le cadre de vos recherches, sur quel type de surveillance travaillez-vous, le bracelet qui assure une surveillance constante de l'accusé ou du délinquant, si c'est après la détermination de la peine? Avez-vous travaillé avec une certaine surveillance où l'accusé est surveillé pendant que la victime ou présumée victime est également connectée au système, par exemple, sur son iPhone ou son téléphone ordinaire? On lui dira si le délinquant présumé se trouve à proximité ou à un kilomètre de chez elle ou à une distance de deux kilomètres, ou bien s'il va au marché et qu'il se trouve à proximité de son lieu de travail. Avez-vous fait des recherches sur ce type de surveillance, que nous appelons la double surveillance? C'est-à-dire que l'agresseur et la victime sont tous deux connectés au système et, bien entendu, la police ou l'organisme surveille tout cela.

**M. Gacek :** Merci de poser la question. Oui. En ce qui concerne mes propres recherches, ce sont surtout, voire tous, des bracelets émetteurs qui ont été placés à la cheville de l'accusé ou du délinquant à différents moments de son processus de justice pénale.

En ce qui concerne la double surveillance, mes recherches ne portent pas là-dessus, mais il existe certaines études qui émanent de l'Europe et qui ont produit des résultats mitigés sur la question de savoir si cette surveillance assure vraiment la sécurité des victimes. Pour l'instant, je ne connais pas assez bien ces études pour pouvoir communiquer leurs résultats ou leurs conclusions, puisque je ne les ai pas menées, mais je sais qu'elles existent. Comme je l'ai déjà dit, les recherches que j'ai effectuées portent généralement sur les bracelets émetteurs.

**Le président suppléant :** Si je puis importuner mes collègues un peu plus et vous garder en ligne encore quelques minutes... J'ai été plutôt tranquille lors du premier groupe.

Le fait que cette surveillance entraîne des coûts compte-t-il parmi vos préoccupations? Par exemple, en Ontario, une entreprise appelée Recovery Science Corporation demande de 500 \$ à 600 \$ par mois pour assurer la surveillance. Êtes-vous préoccupé par le fait que la personne qui a été accusée doit assumer les coûts et qu'elle pourrait faire partie du groupe marginalisé et, par conséquent, nous imposons un autre fardeau à des personnes qui n'ont pas suffisamment de ressources?

**M. Gacek :** C'est une autre bonne question, sénateur.

Je pense que ce qui me préoccupe à cet égard, c'est la façon dont nous envisageons les grands enjeux concernant... Je suis désolé, pourriez-vous répéter la question?

**The Acting Chair:** In some provinces — I think this is the case in Ontario for sure; I don't know about the case in Saskatchewan — the accused person will sometimes offer to the judge in the bail order to wear a monitoring device, but the accused will have to pay for that monitoring device. Is that one of your concerns, that marginalized people will either be deprived of sufficient funds or that they will remain in jail because they cannot pay for the system?

**Mr. Gacek:** Thank you for the question, and I appreciate the clarification.

Yes. There are two issues in that regard. It is not only the cost of electronic monitoring. I could be wrong on the dates here, but I believe Correctional Service Canada provided a report where they did outline some of the costs of electronic monitoring for federal prisoners. We do realize that to hold a federal prisoner in prison is around \$115,000 a year versus one year of electronic monitoring supervision which costs generally around \$36,000 a year. So one could make the argument that we do see less cost being attributed to the public sector because the surveillance allows us to keep people out. That would be true if the data didn't already suggest we still have double, if not triple, bunking in prison. It's not about how much this is going to cost the public sector, but it is a concern of how this technology is effective.

To your other question, senator, about the concern about fines. We do see that marginalized individuals are too often unable to pay fines, and that is a question of whether the criminal justice system is arbitrarily imposing fines on people who will never be able to pay. So having electronic monitoring may be bifurcating or creating categories of offenders who are able to pay versus those who can't, and too often it will be the latter versus the former.

**The Acting Chair:** If we take the example of the Quebec experience, would you say that's alleviating some of your concerns, because this is the province providing the system, so the system is free for both the accused and for the alleged victim?

**Mr. Gacek:** Thank you for that question. I think there was a conversation about how the criminal justice system as a public institution can be part of engaging in a holistic understanding of justice.

My concern with having government intervention here is that too often, as we've seen in other research, governments who are unable to provide this type of service end up inevitably contracting the work out to a private sector company. Dealing

**Le président suppléant :** Dans certaines provinces — je pense que c'est certainement le cas en Ontario; je ne sais pas quelle est la situation en Saskatchewan —, l'accusé offre parfois au juge dans l'ordonnance de mise en liberté sous caution le port d'un dispositif de surveillance, mais il doit payer pour ce dispositif. La possibilité que des personnes marginalisées soient privées de fonds suffisants ou restent en prison parce qu'elles ne peuvent pas payer pour le système fait-elle partie de vos préoccupations?

**M. Gacek :** Je vous remercie de la question et de la précision.

Oui. Deux problèmes se posent à cet égard. Il ne s'agit pas seulement du coût de la surveillance électronique. Je me trompe peut-être sur les dates, mais je crois que le Service correctionnel du Canada a présenté un rapport dans lequel il a décrit certains des coûts liés à la surveillance électronique de détenus sous responsabilité fédérale. Nous nous rendons compte du fait que la détention d'un prisonnier dans un établissement fédéral coûte environ 115 000 \$ par année, comparativement à une année de surveillance électronique qui coûte généralement environ 36 000 \$. On pourrait donc faire valoir que les coûts sont moins élevés dans le secteur public parce que la surveillance nous permet de garder les gens hors des établissements. Ce serait vrai si les données n'indiquaient pas déjà que nous avons encore la double, voire la triple, occupation des cellules en prison. La question n'est pas de savoir non pas combien cette surveillance va coûter au secteur public; il s'agit plutôt de savoir si cette technologie est efficace.

Pour répondre à votre autre question, monsieur le sénateur, au sujet des amendes, nous constatons que les personnes marginalisées sont trop souvent incapables de les payer, et il s'agit de savoir si le système de justice pénale impose arbitrairement des amendes à des personnes qui ne pourront jamais les payer. Alors, l'instauration de la surveillance électronique pourrait entraîner une bifurcation ou créer des catégories de délinquants qui sont capables de payer et de délinquants qui ne le peuvent pas, et, trop souvent, ce seront les deuxièmes contre les premiers.

**Le président suppléant :** Si nous prenons l'exemple du Québec, diriez-vous que ce modèle apaise certaines de vos préoccupations, parce que c'est la province qui fournit le système, de sorte qu'il est gratuit pour l'accusé et pour la victime présumée?

**M. Gacek :** Merci de poser cette question. Je crois qu'on a tenu une conversation sur la façon dont le système de justice pénale, en tant qu'institution publique, peut contribuer à une compréhension holistique de la justice.

Ce qui me préoccupe au sujet de l'intervention du gouvernement à cet égard, c'est que, trop souvent, comme nous l'avons observé dans le cadre d'autres recherches, les gouvernements qui sont incapables de fournir ce type de service

with the private sector brings up a whole other host of issues that I've seen in my work, where we don't know how data is kept and archived when this surveillance is going on, and we have to question, whether it's becoming more effective as a punishment if the private sector is involved.

So there is a question here that I would be concerned about, and that is how this punishment is truly meaningful to those victims who are trying to be safe and secure. That is something that I would raise again.

**The Acting Chair:** Thank you. I think there is the privacy issue that you are alluding to.

**Mr. Gacek:** Yes. Thank you.

**Senator Pate:** Mr. Chair, your questions prompted another question for me.

In the Scottish experiment with electronic monitoring, in their report on its use, the review of the electronic monitoring revealed that in the challenges and successes of using electronic monitoring, they found it was not an effective strategy to reduce reoffending, but that it contributed to net-widening, and that the more effective intervention was adequate bail supervision.

Is that consistent with the research you've done, and does it lead to any further recommendations to us in terms of where resources might be better allocated, both in terms of protecting those who might otherwise be victimized but also in terms of preventing the perpetration of violent acts?

**Mr. Gacek:** Of course. Thank you very much for the question, senator. I completely agree. I am familiar with that report.

My research would echo what that report suggests, that electronic monitoring only net-widens and that it provides more surveillance than is required. There are conversations from my Scottish counterparts that would suggest we need to talk about the proportionality of it as a punishment to impose in the criminal justice system and whether we can have accountability controls in place to ensure that it's not seen as another way of moving beyond incarceration to e-carceration as it creates a situation where someone is trapped in their home and is inevitably stuck within their life. So there is that conversation.

finissent inévitablement par confier le travail à une entreprise du secteur privé. Le fait de traiter avec le secteur privé soulève toute une série d'autres problèmes que j'ai observés dans le cadre de mon travail, où nous ne savons pas comment les données sont conservées et archivées lorsque cette surveillance est en cours... et nous devons nous demander si cette mesure devient plus efficace comme punition si le secteur privé y joue un rôle.

Alors, il y a une question qui me préoccupe à cet égard, et c'est celle de savoir en quoi cette punition est vraiment utile aux victimes qui essaient d'être en sécurité. C'est une question que je soulèverais de nouveau.

**Le président suppléant :** Merci. Je pense que vous faites allusion à la question de la protection de la vie privée.

**M. Gacek :** Oui. Merci.

**La sénatrice Pate :** Monsieur le président, vos questions m'ont amené à m'en poser une autre.

Dans l'expérience écossaise de la surveillance électronique, dans le rapport des Écossais sur son utilisation, l'examen de la surveillance électronique a révélé que, compte tenu des défis et des succès liés à l'utilisation de cette technologie, elle ne constituait pas une stratégie efficace pour ce qui est de réduire la récidive, mais qu'elle contribuait à l'élargissement du filet, et que l'intervention la plus efficace étant une surveillance adéquate des personnes en liberté sous caution.

Est-ce que cette conclusion correspond aux recherches que vous avez effectuées, et est-ce qu'elle vous amène à nous adresser d'autres recommandations quant aux ressources qui pourraient être mieux affectées, non seulement pour protéger les personnes qui pourraient autrement être victimisées, mais aussi pour prévenir la perpétration d'actes de violence?

**M. Gacek :** Bien sûr. Merci infiniment de poser la question, madame la sénatrice. Je souscris entièrement à cette conclusion. Je connais ce rapport.

Mes recherches abondent dans le même sens que lui, à savoir que la surveillance électronique ne fait qu'élargir le filet et qu'elle assure une surveillance plus étroite que nécessaire. Mes homologues écossais tiennent des discussions qui laissent entendre que nous devons parler de la proportionnalité de la mesure en tant que punition à imposer dans le système de justice pénale et nous demander si nous pouvons mettre en place des mécanismes de responsabilisation afin de nous assurer qu'elle n'est pas considérée comme un autre moyen d'aller au-delà de l'incarcération, jusqu'à l'incarcération électronique, car elle crée une situation où une personne est prise au piège dans sa maison et inévitablement coincée dans sa vie. Alors, il y a cette conversation.

As I've echoed before, I think there are greater initiatives in terms of education and community outreach, but also in mental health services and supports. Too often we look at the offender profile, and mental health is a significant issue that, as we all know, electronic monitoring will not solve.

**The Acting Chair:** Are there any more questions? I see no more.

Professor Gacek, is your book available the internet? Can we buy it through the website or could you send us a copy or two for the committee?

**Mr. Gacek:** I would be happy to. It's available through McGill-Queen's University Press, and I hope it would be available through your local bookstore.

**The Acting Chair:** If you could send a copy to the clerk of the committee this week, and we'll make it available to the members of the committee. I promise that once we are finished with it, my friends at the Library of Parliament will make sure that the copy goes to the Library of Parliament and becomes available for the rest of the parliamentarians.

**Mr. Gacek:** Thank you.

**The Acting Chair:** That brings us to the end. I would like to thank you, Professor Gacek, for your presence.

Mr. Newark, I'm sure you were listening to us for the last 50 minutes. We look forward to receiving your documents, and thank you in advance for providing them and any additional remarks you would like to add based on the questions that were asked by senators. Thank you.

(The committee adjourned.)

Comme je l'ai déjà répété, je pense qu'il existe de plus grandes initiatives en ce qui a trait à l'éducation et à l'approche communautaire, mais aussi en matière de services et de soutien en santé mentale. Trop souvent, nous examinons le profil du délinquant, et la santé mentale est un problème important que, comme nous le savons tous, la surveillance électronique ne réglera pas.

**Le président suppléant :** Y a-t-il d'autres questions? Je n'en vois plus d'autres.

Monsieur Gacek, votre livre est-il accessible sur Internet? Pouvons-nous l'acheter sur le site Web, ou pourriez-vous nous en envoyer un ou deux exemplaires?

**M. Gacek :** Avec plaisir. Il est accessible par l'intermédiaire de McGill-Queen's University Press, et j'espère qu'il l'est aussi dans votre librairie locale.

**Le président suppléant :** Si vous pouviez en envoyer un exemplaire au greffier du comité cette semaine, nous le mettrons à la disposition des membres du comité. Je promets qu'une fois que nous aurons terminé, mes amis de la Bibliothèque du Parlement veilleront à ce que l'exemplaire soit envoyé à la Bibliothèque du Parlement et soit mis à la disposition des autres parlementaires.

**M. Gacek :** Je vous remercie.

**Le président suppléant :** Voilà qui nous amène à la fin de la séance. Je vous remercie de votre présence, professeur Gacek.

Monsieur Newark, je suis certain que vous nous avez écoutés pendant les 50 dernières minutes. Nous avons hâte de recevoir vos documents, et nous vous remercions à l'avance de nous les avoir fournis et de nous avoir fait part de toute observation que vous aimeriez ajouter à la suite des questions posées par les sénateurs. Merci.

(La séance est levée.)